Food and Agriculture Organization of the United Nations

Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien
iotc ctoi

IOTC–2022–S27–R[F]

Rapport de la 27e Session de la Commission des thons de l'océan Indien

Maurice, 8-12 mai 2023

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2023. Rapport de la 27e session de la Commission des thons de l'océan Indien, Maurice 8-12 mai 2023. *IOTC–2023–S27–R[F] 44 pp*

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :
Commission des thons de l'océan Indien
PO Box 1011
Victoria, Seychelles
Courriel : iotc-secretariat@fao.org
Site Web : http://www.iotc.org

Table des matières

1. Ouverture de la session 9
2. Lettres de créances 9
3. Admission des observateurs 9
4. Adoption de l'ordre du jour et des dispositions pour la session 9
5. Recrutement du nouveau Secrétaire exécutif de la CTOI 9
6. Détermination du statut de membre du Royaume-Uni au sein de la CTOI 9
7. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2022 (S26) 10
8. Rapport du Comité scientifique 10
9. Mesures de conservation et de gestion 13
9.1. Mesures de conservation et de gestion actuelles qui comprennent une référence à l'année 2023 13
9.2. Interprétation de la Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Seychelles, se référer à la circulaire 2023-21 de la CTOI) 13
9.3. Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI 14
9.4. Propositions restantes de mesures de conservation et de gestion (parties contractantes), notant que certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant. ... 14
10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation 16
11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion 16
12. Rapport du Comité d'application 17
12.1. Aperçu du rapport du CdA20 17
12.2. Adoption de la Liste des navires INN 17
12.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante 17
13. Propositions d'amendement du Règlement intérieur de la CTOI 17
13.1. Proposition de modification de l'article X du règlement intérieur de la CTOI 17
13.2. Proposition de modification de l'article V du règlement intérieur de la CTOI 17
14. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances 18
14.1. Aperçu du rapport du CPAF20 18
14.2. Recommandations du CPAF sur une proposition d'amendement de l'accord de siège de la CTOI 18
14.3. Recommandations du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de roulement de la CTOI 18
14.4. Adoption du programme de travail et du budget de la Commission 18
14.5. Calendrier des réunions pour 2024 19
15. Questions diverses 19
15.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions 19
15.2. Élection du président et du vice-président de la Commission 19
15.3. Date et lieu de la 28e session de la Commission en 2024 19
16. Adoption du rapport de la 27e session de la Commission 19
Appendice 1 Liste des participants 20

Appendice 2 Ordre du jour de la 27e session de la Commission des thons de l'océan Indien 28
Appendice 3 Liste des documents 30
Appendice 4 Déclaration du Kenya et de la Tanzanie 33
Appendice 5 Le Comité d'application – Termes de référence et Règlement intérieur 34
Appendice 6 Accord de siège 40
Appendice 7 Fonds de roulement 41
Appendice 8 Budget de la CTOI pour 2024 et budget indicatif pour 2025 (en USD) 42
Appendice 9 Barème des contributions pour 2024 (en USD) 43
Appendice 10 Calendrier des réunions pour 2024 44

ACRONYMES

BIOT	Territoire britannique de l'océan Indien
B_{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non contractante de la CTOI
CP	Parties contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non contractantes
CS	Comité scientifique (de la CTOI)
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité technique sur les procédures de gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPA	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
EMS	Système de surveillance électronique
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
F_{RMD}	Mortalité par pêche au RMD
FPR	Fonds de participation aux réunions (de la CTOI)
GTEPA	Groupe de travail sur l'environnement et les prises accessoires (de la CTOI)
GTM	Groupe de travail sur les méthodes (de la CTOI)
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTT	Groupe de travail sur les thons tropicaux (de la CTOI)
GTTTm	Groupe de travail sur les thons tempérés (de la CTOI)
HCR	Règle d'exploitation (*Harvest Control Rule*)
INN	Illicite, non déclarée, non réglementée
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PRC	Point de référence-cible
PRL	Point de référence-limite
RMD	Rendement maximum durable
SB_{RMD}	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre au RMD
VMS	Système de surveillance des navires
TOM	Territoires d'outre-mer

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE UTILISEE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :
A RECOMMANDÉ, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :
A DEMANDÉ : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat soi-disant comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence
EST CONVENU(E) : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/a pris note/notant : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : Tout autre terme peut être utilisé en plus des termes de niveau 3 pour souligner au lecteur d'un rapport de la CTOI l'importance du paragraphe concerné. Toutefois, les autres termes utilisés ne sont pris en compte qu'à des fins d'explication ou d'information et ne doivent pas avoir une cote plus élevée dans la hiérarchie terminologique des rapports que le niveau 3, décrit ci-dessus (par exemple A EXAMINÉ, A PRESSÉ, A RECONNU).

PARTIES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

TRENTE AU 12 MAI 2023

AFRIQUE DU SUD, REPUBLIQUE D'
AUSTRALIE
BANGLADESH
CHINE
COMORES
COREE, REPUBLIQUE DE
ÉRYTHREE
FRANCE (TOM)
INDE
INDONESIE
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
JAPON
KENYA
MADAGASCAR
MALAISIE
MALDIVES
MAURICE
MOZAMBIQUE
OMAN
PAKISTAN
PHILIPPINES
REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
ROYAUME-UNI
SEYCHELLES
SOMALIE
SOUDAN
SRI LANKA
THAÏLANDE
UNION EUROPEENNE
YEMEN

PARTIES COOPERANTES NON-CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

UNE AU 12 MAI 2023

LIBERIA

RESUME EXECUTIF

La 27e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée). Des lettres de créance ont été reçues de 29 Parties contractantes et d'une Partie non contractante coopérante (Libéria). La Commission a également admis 29 observateurs (y compris les experts invités).

La Commission a noté l'approbation du Comité d'application pour amender l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2014) sur le mandat et le règlement intérieur du Comité d'application, et après avoir apporté quelques amendements, la Commission **A ADOPTÉ** la révision de l'Annexe V telle que fournie à l'Appendice 5.

La Commission **A ACCORDÉ** le statut de Partie non contractante coopérante au Libéria jusqu'à la clôture de la 28e session en 2024.

La Liste des navires INN de la CTOI a été mise à jour, et 11 nouveaux navires ont été ajoutés par la Commission en 2023. Téléchargez la liste **ADOPTÉE** [ici].

La Commission **A ADOPTÉ** le Règlement intérieur pour le fonctionnement du Fonds de roulement de la CTOI (Appendice 7) et a demandé au Secrétaire exécutif d'informer le Comité des finances de la FAO de cet ajout au Règlement financier de la CTOI.

La Commission **A ADOPTÉ** un programme de travail et un budget (Appendice 8) et un barème de contributions correspondant (Appendice 9) s'élevant à 4 401 862 USD pour l'année civile 2024.

La Commission **EST CONVENUE** de conclure des accords de collaboration avec la Commission de l'océan Indien (COI) et le Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA).

La Commission **A ADOPTÉ** un calendrier complet des réunions pour 2024 (Appendice 10).

La Commission **A RÉÉLU** Mme Jung-re Riley Kim (Corée, Rép. de) à la présidence de la CTOI et a réélu M. Adam Ziyad (Maldives) comme premier vice-président et M. Qayiso Mketsu (Afrique du Sud) comme second vice-président pour la prochaine période biennale.

La Commission **A ADOPTÉ** les neuf mesures de conservation et de gestion suivantes :

Résolution 23/03 *Établissant une fermeture volontaire de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux*

Résolution 23/04 *Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI*

Résolution 23/05 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*

Résolution 23/06 *Sur la conservation des cétacés*

Résolution 23/07 *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*

Résolution 23/08 *Sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI*

Résolution 23/09 *Sur un Groupe de travail sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP)*

Résolution 23/10 *Termes de référence d'un Groupe de travail socio-économique*

Recommandation 23/11 *Pour renforcer la coopération dans le processus de décision de la Commission des thons de l'océan indien*

1. Ouverture de la session

1. La 27e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).
2. L'honorable Sudheer Maudhoo, ministre de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la navigation, et l'honorable Alan Ganoo, ministre des transports terrestres et du rail léger et ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international , ont prononcé des allocutions d'ouverture.
3. La 27e session de la Commission s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

2. Lettres de créances

4. Des lettres de créance ont été reçues de 29 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). Le Yémen a participé virtuellement, tandis que le Soudan n'a pas participé. La liste des CPC participantes figure à l'Appendice 1.
5. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux membres que le contenu des lettres de créance doit être conforme au modèle fourni à l'Annexe I du règlement intérieur de la CTOI.

3. Admission des observateurs

6. En vertu de l'article VII de l'accord établissant la CTOI, la Commission a admis 29 observateurs (y compris les experts invités), conformément à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2014).
7. La liste des participants, telle qu'elle figure dans les lettres de créance, figure à l'Appendice 1.

4. Adoption de l'ordre du jour et des dispositions pour la session

8. L'ordre du jour adopté (IOTC-2023-S27-01c) figure à l'Appendice 2. Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'Appendice 3.

5. Recrutement du nouveau Secrétaire exécutif de la CTOI

9. La Commission a rappelé que le Secrétaire exécutif, le Dr Chris O'Brien, prendra sa retraite le 30 juin 2023 et, étant donné que la réunion S27 était sa dernière réunion de la Commission, a exprimé ses remerciements au Dr O'Brien pour le travail qu'il a accompli au cours des six dernières années.
10. Suite au processus de recrutement qui a débuté en mai 2022, et conformément au règlement intérieur de la CTOI, la Commission A APPROUVÉ à l'unanimité la nomination de M. Paul de Bruyn en tant que prochain Secrétaire exécutif de la CTOI, et A DEMANDÉ au Directeur de la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO de faire connaître ce résultat au Directeur général de la FAO.

6. Détermination du statut de membre du Royaume-Uni au sein de la CTOI

11. La Commission a pris note de la déclaration suivante du Royaume-Uni :

"*Le Royaume-Uni prend note du fait que la dernière session de la CTOI a convenu que ses consultations avec le Royaume-Uni avaient commencé et que la décision finale, conformément à l'article IV de l'accord de la CTOI, sera prise à la session 27. La délégation du Royaume-Uni souhaite souligner que, selon elle, il n'y a pas eu de consultations adéquates entre le Royaume-Uni et la CTOI. Elle exprime sa volonté de s'engager pleinement dans ces consultations et s'engage à clarifier l'état de sa participation avant la fin de l'année*".

12. La Commission a pris note de la déclaration suivante de l'île Maurice :

"*La délégation mauricienne prend note de la déclaration que vient de faire la délégation du Royaume-Uni, qui s'est engagée à clarifier, avant la fin de l'année, le statut de son adhésion à la CTOI, conformément à l'article IV de l'Accord CTOI. Étant donné que le Royaume-Uni a souligné que, selon lui, il n'y a pas eu de consultation adéquate avec la Commission, la délégation mauricienne demande instamment au Secrétariat de conclure ces consultations dès que possible. Compte tenu de l'engagement pris par le Royaume-Uni de*

clarifier le statut de ses membres avant la fin de l'année, Maurice, dans un esprit de flexibilité, n'a pas d'objection à ce que la Commission accepte cet arrangement."

13. La Commission a pris note de l'engagement du Royaume-Uni à clarifier l'état de son adhésion d'ici la fin de l'année à la CTOI et a demandé au Secrétariat de notifier les CPC dès qu'une communication sur cette question sera reçue.

7. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2022 (S26)

14. La Commission a pris note du document IOTC-2023-S27-02 qui fournit à la Commission des informations sur les progrès réalisés au cours de la période intersessionnelle concernant les demandes d'action formulées lors de sa 26e session en 2022.

8. Rapport du Comité scientifique

15. La Commission a pris note du rapport de la 25e session du Comité scientifique (CS) (IOTC-2022-SC25-R) qui a été présenté par le Président du SC, le Professeur Toshihide Kitakado (Japon). Un total de 130 délégués et autres participants, dont 104 délégués de 25 Parties contractantes et 25 délégués de 11 organisations observatrices, y compris des experts invités, ont participé à la 25e session du Comité scientifique.
16. La Commission a noté que toutes les réunions des groupes de travail scientifiques et des autres groupes de travail s'étaient tenues avec succès en 2022, en utilisant des plateformes de vidéoconférence et un format raccourci. La Commission a également noté que la réunion du Comité scientifique s'est tenue aux Seychelles en utilisant un format hybride et que le FPR a été utilisé pour soutenir la présence des participants à cette réunion.
17. La Commission a noté que 26 rapports nationaux ont été soumis au Secrétariat de la CTOI en 2022 par les CPC et qu'il s'agit d'une augmentation par rapport aux 21 rapports fournis par les CPC en 2021.
18. La Commission a pris note de la préoccupation exprimée par plusieurs membres selon laquelle le manque de données de base pour certaines espèces a entraîné une évaluation incertaine de l'état de leur stock. La Commission a demandé instamment à tous les membres de soumettre des données afin d'améliorer les évaluations des espèces relevant du mandat de la CTOI.
19. La Commission a pris note de la demande de plusieurs membres visant à renforcer les capacités afin d'améliorer la participation aux processus d'évaluation des stocks de la CTOI. Bien que cela soit particulièrement pertinent pour les discussions concernant l'évaluation de la stratégie de gestion (ESG), il s'agit également d'un problème pour les évaluations de stocks complexes actuellement menées par le CS.
20. La Commission a pris note de la demande d'un membre de fournir des informations sur l'état des stocks en haute mer et séparément à l'intérieur des ZEE. Le président du CS a expliqué que la compréhension actuelle de la structure des stocks de la plupart des espèces de la CTOI ne permet pas ce type de séparation, étant donné que les stocks sont généralement très migratoires et traversent ces frontières de gestion. En outre, les données fournies par la plupart des membres ne sont pas suffisamment stratifiées dans l'espace pour permettre une séparation précise des captures entre ces régions.

État des thons tropicaux et tempérés

21. La Commission a noté que l'état actuel des thons tropicaux et tempérés est le suivant :

Patudo En 2022, une nouvelle évaluation du stock de patudo a été réalisée dans la zone de compétence de la CTOI afin de mettre à jour l'évaluation du stock réalisée en 2019. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, le stock de patudo est considéré comme **surexploité** et **sujet à la surpêche**. Comme la CTOI a convenu d'une procédure de gestion du patudo (Rés. 22/03), il convient de noter que l'évaluation du stock n'est pas utilisée pour fournir une recommandation sur le TAC.
Albacore Aucune nouvelle évaluation du stock d'albacore n'ayant été réalisée en 2022, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2021. Sur la base des éléments de preuve disponibles depuis 2018, il est établi que le stock d'albacore reste **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Listao Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2022 et l'avis est donc basé sur l'évaluation de 2020 utilisant *Stock Synthesis* avec des données jusqu'en 2019. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2020, il est établi que le stock de listao est : (i) supérieur au point de référence-cible de la biomasse adopté ; (ii) **non surexploité** ($SB_{2019}>SB_{40\%SB0}$) ; (iii) avec une mortalité par pêche inférieure à la mortalité par pêche-cible adoptée, et ; (iv) **non sujet à la surepêche** ($E_{2019}<E_{40\%SB0}$).
Germon U Une nouvelle évaluation du stock de germon a été réalisée en 2022 afin de mettre à jour l'évaluation entreprise en 2019. Les modifications de l'état du stock depuis l'évaluation précédente sont principalement dues à des changements dans les CPUE. Ainsi, l'état du stock par rapport aux points de référence provisoires de la Commission pour B_{RMD} et F_{RMD} indique que le stock n'est **pas surexploité** et n'est **pas sujet à la surpêche**.

22. Les résumés complets sur l'état des stocks sont disponibles ici.
23. La Commission a demandé quel est le statut du rapport de l'atelier d'examen externe par les pairs de l'évaluation du stock de YFT, qui s'est tenu en février 2023. Le Président du CS a expliqué que le rapport était en cours de finalisation par le panel d'experts et qu'il serait présenté au GTTT en octobre. Un retour d'information sera fourni à la Commission une fois que le CS aura été en mesure d'examiner les recommandations du groupe d'experts. Le Président du CS a précisé que les recommandations du panel d'experts seront utilisées pour améliorer les futures évaluations du stock de YFT ainsi que pour guider la planification future du travail sur le YFT.
24. La Commission a noté que le CS donnait actuellement la priorité aux ESG mono-espèce car il était nécessaire de fournir un avis de gestion solide sur une base espèce par espèce. Cependant, le CS étudie également la possibilité de développer une ESG multi-espèces pour les thons tropicaux, compte tenu de la nature des pêcheries de thons tropicaux. En outre, la faisabilité de l'intégration des facteurs environnementaux et du changement climatique dans les ESG est en cours d'évaluation. .

État des thons néritiques

25. La Commission a noté que l'état actuel des thons néritiques est le suivant :

Thonine Aucune nouvelle évaluation du stock de thonine n'a été réalisée en 2022 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2020 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées. Sur la base du poids de la preuve disponible, le stock de thonine pour l'océan Indien est classé comme **non surexploité** et **non sujet à la surpêche**.
Thon mignon Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée pour le thon mignon en 2022 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2020 à l'aide d'*Optimised Catch-Only Method* (OCOM). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme étant à la fois **surexploité** et **sujet à la surpêche**.
Thazard barré indopacifique Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2022 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme n'étant **pas surexploité** et n'étant **pas sujet à la surpêche**.
Thazard rayé Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée pour le thazard rayé en 2022 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2020 à l'aide d'*Optimised Catch-Only Method* (OCOM). Sur la base des éléments de preuve disponibles, le stock semble **surexploité** et **sujet à la surpêche**.
Bonitou Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2022 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR), mais les données relatives aux captures de bonitou sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé de captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence B_{RMD} et F_{RMD} de la Commission reste **inconnu**.

Auxide Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2022 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR), mais les données relatives aux captures d'auxide sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé de captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence B_{RMD} et F_{RMD} de la Commission reste **inconnu**.

26. Les résumés complets sur l'état des stocks sont disponibles ici.

État des porte-épée

27. La Commission a noté que l'état actuel des porte-épée est le suivant :

Espadon Une évaluation a été entreprise en 2020 sur la base de *Stock Synthesis* et des données de pêche jusqu'en 2018. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2020, il est établi que le stock n'est **pas surexploité** et qu'il n'est **pas sujet à la surpêche**.
Marlin rayé En 2021, une évaluation du stock a été réalisée sur la base de deux modèles différents : JABBA, un modèle de production bayésien d'espace d'état (agrégé par âge), et SS3, un modèle intégré (structuré par âge). Selon le poids de la preuve disponible en 2021, le stock de marlin rayé est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche**.
Marlin bleu En 2022, une évaluation du stock a été réalisée sur la base de deux modèles différents : JABBA, un modèle de production bayésien d'espace d'état (agrégé par âge), et SS3, un modèle intégré (structuré par âge), utilisant les données jusqu'en 2020. Les deux modèles sont cohérents en ce qui concerne l'état du stock. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, le stock est considéré comme **surexploité** et **sujet à la surpêche**.
Marlin noir Une évaluation du stock basée sur JABBA, un modèle de production bayésien d'espace d'état (agrégé par âge), a été réalisée en 2021 pour le marlin noir. Depuis 2018, il n'y a pas eu d'amélioration discernable des données disponibles pour le marlin noir et les résultats d'évaluation ultérieurs restent incertains et doivent être interprétés avec prudence. En tant que tel, il n'y a pas de justification raisonnable pour changer l'état actuel du stock, à savoir « **Non évalué/Incertain** ».
Voilier indo-pacifique En 2022, une nouvelle évaluation du stock a été réalisée sur la base de JABBA, un modèle de production bayésien à espace d'état (utilisant les données jusqu'en 2019). Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, l'état du stock de voilier indo-pacifique est déterminé comme n'étant ni surexploité ni sujet à la surexploitation.

28. Les résumés complets sur l'état des stocks sont disponibles ici.

Questions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et a l'état des requins

29. La Commission a noté que l'état actuel des requins est le suivant :

Requin peau bleue Aucune nouvelle évaluation du stock de requin peau bleue n'a été réalisée en 2022 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide d'un modèle intégré structuré par âge (SS3) utilisant des données jusqu'en 2019. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2021, l'état du stock est déterminé comme n'étant **pas surexploité** et ne faisant **pas l'objet d'une surpêche**.
Requin océanique Il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock et des indicateurs de pêche de base limités actuellement disponibles pour les requins océaniques à pointes blanches dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc **inconnu**.
Requin-taupe bleu Une évaluation du requin-taupe bleu en 2020 n'a pas été concluante. Aucune évaluation quantitative du stock n'est actuellement disponible pour le requin-taupe bleu dans l'océan Indien, l'état du stock est donc **inconnu**.

30. Les résumés complets sur l'état des stocks sont disponibles ici.

Recommandations du Comité scientifique

31. La Commission a pris note des résumés de l'état des stocks pour les espèces de thons et apparentées relevant du mandat de la CTOI, ainsi que pour d'autres espèces affectées par les pêcheries de la CTOI et a examiné les recommandations formulées par le Comité scientifique à la Commission. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du Comité scientifique 2022.
32. La Commission a noté en particulier la recommandation 15 du CS selon laquelle la résolution 16/07 *sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons* (qui interdit l'utilisation de lumières artificielles dans le but de regrouper les thons et les espèces apparentées) ne s'applique pas aux études scientifiques.
33. La Commission **a APPROUVÉ** les responsables élus pour le CS et ses organes subsidiaires (scientifiques) pour les années à venir, tels qu'ils figurent à l'Appendice 7 du rapport du Comité scientifique 2022.
34. Au nom de la Commission, la Présidente a remercié le Président sortant du Comité scientifique, le Professeur Toshihide Kitakado (Japon) pour les services rendus à la Commission.

9. Mesures de conservation et de gestion

9.1. Mesures de conservation et de gestion actuelles qui comprennent une référence à l'année 2023

35. La Commission a pris connaissance du document IOTC-2023-S27-04.
36. La Commission a remercié le Secrétaire exécutif pour la présentation de ce document et **A APPROUVÉ** les mesures proposées pour faire face au changement climatique, étant entendu que ces mesures n'auront pas d'incidence négative sur le travail du Secrétariat. La Commission a encouragé le Secrétariat à présenter un rapport annuel sur les mesures de lutte contre le changement climatique mises en œuvre.
37. La Commission, dans un souci de transparence, a convenu que la participation physique des observateurs ne serait pas découragée.

9.2. Interprétation de la Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Seychelles, se référer à la circulaire 2023-21 de la CTOI)

38. La Commission a rappelé la circulaire 2023-21 de la CTOI dans laquelle les Seychelles s'inquiètent de l'ambiguïté dans l'interprétation et la mise en œuvre de la résolution 21/01 (paragraphe 14) et de la résolution 19/01 (paragraphe 13) et qui l'a précédée et qui reste applicable pour certains membres.
39. La Commission a noté que le paragraphe 13.b de la résolution 19/01 stipule que pour 2020 et les années suivantes, 100% de ce dépassement sera déduit de la limite des deux années suivantes. En outre, le paragraphe 14 de la résolution 21/01 prévoit, en cas de dépassement des limites enregistrées en 2020 et/ou 2021, que 100% de ce dépassement sera déduit de la limite des deux années suivantes, en 2022 et/ou 2023. Le chevauchement des années dans les deux résolutions a eu pour conséquence que certaines CPC ont dû rembourser deux fois la même prise excédentaire, ou une partie de celle-ci.
40. La Commission est convenue que cette situation n'était pas le résultat escompté des résolutions, mais qu'elle résultait simplement d'incohérences rédactionnelles entre la résolution 19/01 et la résolution 21/01, et a en outre convenu que dans le cas où le remboursement applicable en vertu de la résolution 19/01 a été partiellement effectué, il ne devrait pas être remboursé à nouveau en vertu de la résolution 21/01, mais que seul le montant restant des captures excédentaires devrait être remboursé afin d'éviter de causer une double pénalité.
41. La Commission est également convenue que, dans le cadre de l'application de la Résolution 21/01, le remboursement des prises excédentaires effectué en vertu de la Résolution 19/01 devrait être pris en considération et que les CPC ne devraient rembourser que le montant de la prise excédentaire en souffrance pour la période 2020-2021, plutôt que la totalité des 100%. La Commission **A DEMANDÉ** que le Secrétariat publie une révision de la limite de capture allouée pour l'albacore pour 2023.

9.3. Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI

42. La Commission a pris note du document IOTC-2023-S27-05 qui informe la Commission des « objections » actuelles aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, qui ont été reçues conformément à l'article IX.5 de l'Accord de la CTOI.

9.4. Propositions restantes de mesures de conservation et de gestion (parties contractantes), notant que certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant.

43. La Commission **A ADOPTÉ** les neuf mesures de conservation et de gestion (MCG) suivantes :

Résolution 23/03 Établissant une fermeture volontaire de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux [Télécharger ici].

44. La base de cette résolution était la proposition F.

Résolution 23/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI [Télécharger ici].

45. La base de cette résolution était la proposition E, qui proposait une révision de la résolution 05/01.

Résolution 23/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche [Télécharger ici].

46. La base de cette résolution était la proposition M qui prévoyait une révision de la résolution 22/02. La mesure a été examinée et adoptée au titre de la section 12 (voir ci-dessous).

Résolution 23/06 Sur la conservation des cétacés [Télécharger ici]

47. La base de cette résolution était la proposition K qui prévoyait une révision de la résolution 13/04.

Résolution 23/07 Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières [Télécharger ici].

48. La base de cette résolution est la proposition G qui fournit une révision de la résolution 12/06.

Résolution 23/08 Sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI [Télécharger ici].

49. La base de cette résolution était la proposition H. La mesure a été discutée et adoptée sous la section 12 (voir ci-dessous).

Résolution 23/09 Sur un Groupe de travail sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) [Télécharger ici]

50. La base de cette résolution était la proposition J, qui proposait une révision de la résolution 15/09

Résolution 23/10 Termes de référence d'un Groupe de travail socio-économique [Télécharger ici]

51. La base de cette résolution était la proposition O

Recommandation 23/11 Pour renforcer la coopération dans le processus de décision de la Commission des thons de l'océan indien [Télécharger ici]

52. La base de cette recommandation est la proposition I.

53. La Commission a également considéré les propositions suivantes :

IOTC-2023-S27-PropN et PropA *Révision de la Résolution 21-01 sur la gestion de l'albacore*.

54. En complément des délibérations sur les propositions N et A, et à la suite des 2022 réunions des membres qui se sont opposés à la Résolution 21/01 visant à mieux comprendre les raisons des objections, la Présidente a convoqué plusieurs réunions des objecteurs afin que leurs préoccupations puissent être exprimées et prises en compte dans toute nouvelle proposition sur l'albacore en cours d'élaboration.

55. Après plusieurs révisions, les auteurs ont différé leur proposition(une combinaison des propositions A et N).

56. Les auteurs de la proposition ont fait part de leur déception quant à l'absence d'accord sur les mesures de gestion pour un stock évalué comme étant surexploité et sujet à la surpêche par le CS. Le Kenya et la Tanzanie ont fait une déclaration qui figure à l'Appendice 4.

IOTC-2023-S27-PropB *Plan pluriannuel de conservation et de gestion des thons tropicaux*.

57. Cette proposition a été révisée pour ne couvrir que le listao après que plusieurs membres aient fait part de leur inconfort à adopter une seule MCG couvrant toutes les espèces de thons tropicaux dans le cadre de cette proposition.
58. Malgré les révisions, il n'y a pas eu d'accord sur l'adoption de cette proposition.

IOTC-2023-S27-PropC *Sur un système d'arraisonnement et d'inspection en haute mer*.

59. La proposition était basée sur le travail effectué ces dernières années par le groupe de travail en intersessions de la CTOI pour discuter de la mise en place d'un "système régional d'arraisonnement et d'inspection en haute mer" créé en 2014.
60. Les auteurs ont différé cette proposition lorsqu'il leur est apparu clairement que la Commission ne serait pas en mesure de l'adopter par consensus..

IOTC-2023-S27-PropD&L sur la gestion des dispositifs dérivants de concentration de poissons (DFAD).

61. Après l'introduction des propositions D et L, les auteurs ont travaillé ensemble pour fournir un texte commun. La proposition comprenait des éléments de la résolution 23/02 avec des révisions visant à rendre les mesures plus acceptables par certains membres qui se sont opposés à cette résolution. Après plusieurs révisions, il n'y a pas eu d'accord sur l'adoption de cette proposition et elle a été reportée.
62. La Commission a pris note des progrès réalisés à la S27 sur la gestion des DCPD et **A DEMANDÉ** que la présidente et le Secrétariat examinent comment faciliter la poursuite des discussions sur la question pendant l'intersession.
63. Notant que cette proposition, ainsi que la résolution 23/02 adoptée, demandent une analyse scientifique supplémentaire pour fournir des avis à la Commission sur la gestion des DCP, la Commission a accepté que les données sur les DCP fournies conformément au paragraphe 24 de la résolution 19/02 soient mises à disposition pour une analyse scientifique, après avoir appliqué les règles de confidentialité décrites dans la résolution 12/02.

IOTC-2023-S27-PropO *Enregistrement et déclaration des données de capture et d'effort* (cf Res15-01)

64. La base de cette proposition était la résolution 15/01 et incluait des éléments de l'exercice de nettoyage juridique qui proposait des modifications à la résolution actuelle. Elle étendait également le champ d'application de la résolution à d'autres engins de pêche et aux prises accessoires/espèces non ciblées.
65. Malgré les amendements apportés, les auteurs ont accepté de reporter la proposition.

IOTC-2023-S27-PropP *Exigences de déclaration statistique obligatoire* (cf Res 15-02).

66. La base de cette proposition était la résolution 15/02. Comme pour la PropO, cette proposition élargissait le champ d'application de la résolution actuelle et incluait des éléments de l'exercice de nettoyage juridique.
67. Malgré les révisions apportées, les auteurs de la proposition ont reporté cette proposition.

IOTC-2023-S27-PropR *Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI*.

68. La proposition visait à combiner plusieurs résolutions existantes (18/02, 17/05, 13/06, 12/09 et 13/05) afin de couvrir toutes les espèces de requins dans le cadre d'une mesure de gestion unique.
69. Malgré les révisions apportées, les auteurs ont reporté la proposition..
70. La Commission a pris note des discussions sur les questions relatives aux lignes à requins, aux avançons métalliques et aux ailerons naturellement attachés afin de réduire les impacts des pêcheries de la CTOI sur les élasmobranches, en particulier les espèces vulnérables. La Commission a également noté qu'il n'y a pas d'avis clair du Comité scientifique de la CTOI concernant la conservation et la gestion de ces populations d'élasmobranches dans la zone de compétence de la CTOI.
71. La Commission **A DEMANDÉ** aux groupes de travail concernés et au Comité scientifique de la CTOI, à sa 26e session, d'examiner les dernières données scientifiques et les meilleures pratiques dans d'autres océans et, en collaboration avec le Comité d'application le cas échéant, de fournir des avis à la Commission à la S28 sur les mesures techniques et d'atténuation visant à renforcer la conservation des requins. En particulier, des conseils sur les espèces vulnérables telles que le requin océanique blanche,

le requin baleine et le requin renard, et sur la façon de réduire l'impact de la pêche aux thons, y compris ce qui suit :

- l'utilisation de fils métalliques comme avançons ou bas de ligne et l'utilisation d'avançons partant directement des flotteurs de la palangre ou des lignes de chute, connues sous le nom de lignes à requin ; et
- l'application des exigences relatives aux ailerons naturellement attachées à l'amélioration de la surveillance des élasmobranches, à la prévention de la pratique de l'enlèvement des ailerons de requin, à l'utilisation complète des requins capturés et au contrôle efficace de la conformité avec les mesures de conservation et de gestion existantes.

10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation

72. La Présidente indépendante du CTCA, Mme Nadia Bouffard, a présenté un résumé du rapport du CTCA11 qui s'est tenu par vidéoconférence, du 30 janvier au 2 février 2023 (IOTC-2023-TCAC11-R). Des délégués de 27 Parties contractantes (la Chine, le Japon, les Philippines, la Somalie et le Yémen ont participé virtuellement) et de 11 organisations observatrices, y compris des experts invités, ont participé à la session.
73. La Commission a noté que le président a fait circuler une 5e version d'une proposition d'allocation pour examen par le CTCA12.
74. La Commission a noté que plusieurs membres ont exprimé leur frustration à l'égard des négociations actuelles du CTCA et de l'absence d'accord sur les principes fondamentaux entre les membres.
75. La Commission a reconnu qu'il est nécessaire de conclure le processus, compte tenu notamment de la situation de surexploitation de plusieurs des principaux stocks de la CTOI. Plusieurs membres se sont inquiétés du fait qu'ils ont consacré des ressources considérables aux travaux du CTCA sans que des progrès notables aient été accomplis en vue d'un accord.

11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion

76. La Commission a pris note du rapport de la 6e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) (IOTC-2023-TCMP06-R) et **A APPROUVÉ** la recommandation suivante du TCMP :
    - Le CTPG a pris note de la recommandation du CS selon laquelle il est souhaitable d'avoir un dialogue ciblé avec les gestionnaires sur les ESG qui sont plus avancées, tels que celle du SKJ et du SWO. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** donc qu'un CTPG virtuel soit convoqué au début de l'année 2024 avec un accent particulier sur les ESG du SKJ et du SWO, et qu'il se tienne à la suite de la réunion du GTM(ESG).
77. La Commission a soutenu les travaux menés par le CTPG et son rôle dans la fourniture d'avis scientifiques pour la gestion. Toutefois, la Commission est convenue que le dialogue au sein du CTPG est devenu trop technique et a limité la participation des gestionnaires au cours des dernières années, étant donné que la plupart des discussions ont lieu entre les experts techniques.
78. La Commission a prié instamment le CTPG de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la compréhension du processus et d'accroître la participation de toutes les parties, l'objectif étant que les gestionnaires soient mieux à même de contribuer à la mise en œuvre du processus d'ESG. La Commission a pris acte du fait qu'un atelier de renforcement des capacités en matière d'ESG est prévu en septembre 2023.
79. La Commission **A DEMANDÉ** aux concepteurs de l'ESG de communiquer les résultats de leurs analyses d'une manière moins technique et **A APPROUVÉ** la création d'un petit groupe de travail chargé de discuter et de convenir des moyens d'améliorer la communication entre les scientifiques et les gestionnaires. Il pourrait s'agir de modifier les modèles existants de présentation des résultats de l'ESG afin d'améliorer la compréhension et de mieux répondre aux besoins des gestionnaires.

12. Rapport du Comité d'application

12.1. Aperçu du rapport du CdA20

80. La Commission a pris note du rapport de la 20e session du Comité d'application (IOTC-2023-CoC20-R), qui a été présenté par le Président du Comité d'application, le Dr Indra Jaya (Indonésie). Les délégués de 25 parties contractantes (membres) et 11 observateurs, y compris des experts invités, ont participé à la réunion.

81. La Commission a pris note des réponses du Pakistan et de la Somalie concernant leur non-participation aux travaux de la 20e session du Comité d'application et les difficultés qu'ils ont rencontrées pour fournir les rapports obligatoires qui permettraient au Comité d'application d'évaluer pleinement leur état de conformité.

82. La Commission a pris note de la Liste provisoire 2023 des navires INN de la CTOI et des recommandations du Comité d'application pour que la Commission adopte une liste des navires INN. La Commission a en outre pris note de la recommandation de mettre à jour le statut du pavillon de trois navires, le SEA VIEW, le SEA WIND et le PROGRESO, et de supprimer un navire, l'EROS DOS, de la liste actuelle des navires INN de la CTOI.

83. La Commission **A APPROUVÉ** les recommandations découlant du rapport de la 20ème session du Comité d'application comme étant les siennes.

12.2. Adoption de la Liste des navires INN

84. La Commission **EST CONVENUE** que les onze navires battant pavillon indien (AKASH, ANNAI VELAMKANNI, ARPUTHA MATHA, BENEDICTA, EASRON, EL SHADI, EMMANUEL, GIFT OF GOD, SHARJI AMMA, STAR OF THE SEA, YAHOVA NICY) soient inclus dans la liste des navires INN de la CTOI.

85. La Commission **EST EN OUTRE CONVENUE** que le navire battant pavillon sri-lankais (IMUL-A-2159-CHW (SANJANA PUTHA)) ne soit pas inclus dans la liste des navires INN de la CTOI.

86. La Commission **A ADOPTÉ** la Liste des navires IUU de la CTOI [télécharger ici]. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la liste des navires INN conformément au paragraphe 21 de la Résolution 18/03.

12.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante

87. La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante (CNCP) de la République du Liberia. La Commission a en outre pris note de la présence du Liberia aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2024.

13. Propositions d'amendement du Règlement intérieur de la CTOI

13.1. Proposition de modification de l'article X du règlement intérieur de la CTOI

88. La Commission a pris note du document IOTC-2023-S27-03 qui propose un amendement à l'article X du règlement intérieur de la CTOI sur les modalités et les procédures de vote.

89. Les auteurs de la proposition ont informé la Commission qu'ils avaient reçu une série de commentaires sur leur proposition avant S27, et sur la base de ces commentaires, ils ont accepté de reporter la question jusqu'à S28 pour permettre de nouvelles consultations avec d'autres membres et avec le Bureau juridique de la FAO. Les promoteurs ont demandé à la Commission de fournir tout commentaire ou retour d'information supplémentaire avant le 30 juillet 2023.

13.2. Proposition de modification de l'article V du règlement intérieur de la CTOI

90. La Commission a pris note de l'approbation par le Comité d'application de la modification de l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2014) sur les termes de référence et le règlement intérieur du Comité d'application, et après avoir apporté quelques amendements, la Commission **A ADOPTÉ** la révision de l'Annexe V telle qu'elle figure à l'Appendice 5.

14. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances

14.1. Aperçu du rapport du CPAF20

91. La Commission a pris note du rapport de la 20e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) (IOTC-2023-SCAF20-R), qui a été présenté par le président du CPAF, M. Hussain Sinan (Maldives). Les délégués de 26 Parties contractantes (Membres) et 5 observateurs, y compris des experts invités, ont participé à la réunion.

92. La Commission a pris note des préoccupations du CPAF concernant l'augmentation des lignes budgétaires déterminées par les règles de la FAO et échappant au contrôle de la CTOI (c'est-à-dire le fonds des droits de la FAO et les coûts de service de la FAO) et a en outre pris note de la demande du CPAF pour que la Commission envisage de reprendre la discussion sur la sortie de la CTOI de la FAO.

93. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du CPAF20, en notant en particulier :

    i. un petit groupe de travail sera convoqué pour examiner l'efficacité des règles de procédure pour l'administration du FPR de la CTOI et le budget du FPR (Annexe VIII du règlement intérieur de la CTOI) et présentera les résultats de l'examen au CPAF21;

    ii. l'élection de M. Muhammad Farhan Khan (Pakistan) en tant que président du CPAF et du Dr Muhammed Tanvir Hossain Chowdhury (Bangladesh) en tant que vice-président du CPAF pour la prochaine période biennale;

    iii. à titre exceptionnel, et uniquement en cas de nécessité, que le Fonds de roulement soit utilisé pour :

    - contribuer jusqu'à 40 000 dollars de budget supplémentaire pour les services d'interprétation lors des réunions de la CTOI en 2023;
    - apporter un budget supplémentaire au FPR pour répondre à la forte demande attendue en 2023; les dépenses totales pour le FPR en 2023 ne doivent pas dépasser 290 000 dollars ;
    - contribuer jusqu'à 40 000 dollars de budget supplémentaire au FPR en 2024;
    - contribuer au coût des réunions qui doivent être hébergées par le Secrétariat en 2024;
    - contribuer à tout travail supplémentaire pour migrer les systèmes et le site web de la CTOI vers la FAO en 2024;
    - contribuer à la ligne budgétaire du Fonds des droits de l'employeur de la FAO en 2024, étant donné que ce budget a été réduit.

14.2. Recommandations du CPAF sur une proposition d'amendement de l'accord de siège de la CTOI

94. La Commission **A APPROUVÉ** les révisions de l'annexe de l'accord de siège de la CTOI proposées par le CPAF (Appendice 6), et a demandé au Secrétaire exécutif d'aider immédiatement le gouvernement des Seychelles et la FAO à modifier l'accord actuel.

14.3. Recommandations du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de roulement de la CTOI

95. La Commission **A ADOPTÉ** le Règlement intérieur pour le fonctionnement du Fonds de roulement de la CTOI (Appendice 7) et a demandé au Secrétaire exécutif d'informer le Comité des finances de la FAO de cet ajout au Règlement financier de la CTOI.

14.4. Adoption du programme de travail et du budget de la Commission

96. La Commission a pris note des préoccupations exprimées par certains membres au sujet des 50 000 dollars alloués dans le budget pour le travail du président indépendant du CTCA en 2024 et EST CONVENUE que ce montant devrait être considéré comme provisoire.

97. 91 ter La Commission **A DEMANDÉ** au Secrétaire exécutif de consulter le Président du CTCA et de trouver des options de travail qui se traduiraient par une réduction du budget, et de les suggérer aux chefs de délégation pour examen et approbation durant l'intersessions.

98. La Commission a noté que certains membres ont indiqué qu'ils souhaiteraient que la présidence du CTCA soit alignée sur celle des autres organes subsidiaires de la CTOI, les présidents étant issus des membres.

99. La Commission **EST CONVENUE** de conserver les 10 000 dollars alloués dans le budget pour le développement d'outils de simulation pour le mécanisme d'allocation, mais a fortement exhorté le Secrétariat à entreprendre le travail proposé en interne et, ce faisant, à développer la capacité d'utiliser et d'affiner les outils, comme cela devrait être nécessaire, une fois que le régime d'allocation sera en place.

100. La Commission **A ADOPTÉ** le programme de travail et le budget pour 2024, le budget indicatif pour 2025 (Appendice 8), et le barème des contributions pour 2024 tel qu'il figure à l'Appendice 9.

101. Au nom de la Commission, la présidente a remercié le président sortant du CPAF, le Dr Sinan Hussain (Maldives), pour les services qu'il a rendus à la Commission.

14.5. Calendrier des réunions pour 2024

102. La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2024, tel que détaillé à l'Appendice 10, notant que le Comité scientifique, en décembre 2023, finalisera les dates des réunions scientifiques.

15. Questions diverses

15.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions

103. La Commission a pris note du document IOTC-2023-S27-06 qui énumère les organismes avec lesquels elle collabore actuellement.

104. La Commission a pris note des documents IOTC-2023-CoC20-07 et IOTC-2022-SC25-INF01 qui contiennent des projets d'instruments pour des accords de collaboration entre la Commission des thons de l'océan Indien et respectivement la Commission de l'océan Indien (COI) et le Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA).

105. La Commission a marqué son accord sur le texte des instruments et **A DEMANDÉ** qu'ils soient envoyés aux organisations respectives pour examen.

106. La Commission **EST CONVENUE** que, si nécessaire, le Secrétaire exécutif et le Président peuvent assurer la liaison entre les organisations pour toute autre modification non substantielle des instruments et que, si ces modifications ne sont pas substantielles, le Secrétaire exécutif signera les instruments au nom de la Commission une fois qu'ils auront été approuvés .

15.2. Élection du président et du vice-président de la Commission

107. La Commission a réélu Mme Jung-re Riley Kim (République de Corée) à la présidence de la CTOI pour la prochaine période biennale.

108. La Commission a réélu M. Adam Ziyad (Maldives) et M. Qayiso Mketsu (Afrique du Sud) comme vice-présidents, pour le prochain exercice biennal.

15.3. Date et lieu de la 28e session de la Commission en 2024

109. La Commission a unanimement remercié le gouvernement de Maurice pour avoir accueilli la 27e session et pour l'accueil chaleureux, les excellentes installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI et à la Commission dans l'organisation et le déroulement de la session.

110. La Commission a remercié la Thaïlande pour son offre généreuse d'accueillir la 28e session de la Commission, la 21e session du Comité d'application, la 21e session du Comité permanent d'administration et des finances et la 7e session du Comité technique sur les procédures de gestion en Thaïlande, du 5 au 17 mai 2024.

111. La Commission a également remercié l'Union européenne pour son offre généreuse d'accueillir la 29e session de la Commission et les réunions associées (dates à confirmer) à La Réunion en 2025.

16. Adoption du rapport de la 27e session de la Commission

112. Le rapport de la 27e session de la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC-2023-S27-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 26/07/2023.

APPENDICE 1
LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES

Présidente
Mme Riley Kim Jung-re
riley1126@korea.kr

AUSTRALIE
Chef de délégation
M. George Day
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
George.Day@aff.gov.au

Suppléants
M. Don Bromhead
Australian Bureau of Agricultural & Resource Economics & Science
Don.Bromhead@aff.gov.au

Conseillers
M. Viv Fernandes
Australian Fisheries Management Authority
viv.fernandes@afma.gov.au

M. Neil Hughes
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Neil.Hughes@aff.gov.au

M. Nazmul Alam
Department of Agriculture, Fisheries and and Forestry
Nazmul.Alam@aff.gov.au

Mme Lakshmi Gudipati
Agriculture, Fisheries and Forestry
lakshmi.gudipati@aff.gov.au

Mme Claire Welsh
Department of Foreign Affairs and Trade
Claire.Welsh@dfat.gov.au

Mme Marguerite Tarzia
Australian Fisheries. Management Authority
Marguerite.tarzia@afma.gov.au

Mme Ashley Williams
Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Mme Ann Preece
Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation
ann.preece@csiro.au

M. Terry Romaro OAM
Director, Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

M. David Ellis
CEO, Tuna Australia, Canberra
ceo@tunaaustralia.org.au

M. Saiful Karim
Associate Professor, Ocean Governance Research Group
Queensland University of Technology
mdsaiful.karim@gut.edu.au

BANGLADESH
Chef de délégation
M. Tanvir Hossain Chowdhury
Department of Fisheries
tanvir_h1998@yahoo.com

CHINE
Chef de délégation
M. Le Li
Bureau of Fisheries
271605498@qq.com

Suppléants
Mme Li Wang
Ministry of Foreign Affairs
sanping2021@163.com

Conseillers
Mme Chang Tan
Ministry of Foreign Affairs
tanchang1004@163.com

M. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

M. Jiangfeng Zhu
Shanghai Ocean University
jfzhu@shou.edu.cn

M. Feng Wu
Shanghai Ocean University
fwu@shou.edu.cn

Mme Huihui Shen
Shanghai Ocean University
hhshen@shou.edu.cn

Mme Shiyu Yang
Shanghai Ocean University
yangshiyu_shou@163.com

M. Yan LI
China Overseas Fisheries Association
liyan@cofa.net.cn

COMORES
Chef de délégation
M. Said Boina
Direction Générale des Ressources Halieutiques
dalaili@live.fr

Suppléants
M. Kamal Thabiti Soudjay
Direction Générale des Ressources Halieutiques
thabitik@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE
Chef de délégation
M. Marco Valletta
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléants
M. Stijn Billiet
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
stijn.billiet@ec.europa.eu

Mme Laura Marot
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
laura.marot@ec.europa.eu

M. Franco Biagi
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
franco.biagi@ec.europa.eu

M. Benoit Marcoux
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
benoit.marcoux@ec.europa.eu

M. Stanislovas Jonusas
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries
stanislovas.jonusas@ec.europa.eu

Mme Charlotte Gobin
European External Action Service
charlotte.gobin@eeas.europa.eu

M. Hervé Delsol
European External Action Service
herve.delsol@eeas.europa.eu

M. Gorka Merino
AZTI
gmerino@azti.es

M. Loïs Comte
European Union
lois.comte@europarl.europa.eu

Mme Emma Soto
European Union
emma.soto@europarl.europa.eu

M. João Nunes
European Union
jnunes@dgrm.mm.gov.pt

Mme Isabel Teixeira
European Union
iteixeira@dgrm.mm.gov.pt

Mme Daniela Costa
European Union
dcosta@ccrup.eu

Mme Maitane Grande
European Union
mgrande@azti.es

M. David Kaplan
IRD
david.kaplan@ird.fr

Mme Juliette Haziza
European Union
juliette.haziza@agriculture.gouv.fr

Mme Audrey Bourdette
European Union
audrey.bourdette@developpement-durable.gouv.fr

M. Daniel Gaertner
IRD
daniel.gaertner@ird.fr

M. Ludovic Courtois
European Union
lcourtois.crpmem974@gmail.com

M. Charif Abdallah
European Union
cha.abdallah@gmail.com

M. Xavier Leduc
ORTHONGEL
xleduc@orthongel.fr

M. Michel Goujon
ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

Mme Alexandra Maufroy
ORTHONGEL
amaufroy@orthongel.fr

M. Laurent Pinault
SAPMER
lpinault@sapmer.com

M. Armelle Denoize
SAPMER
adenoize@sapmer.com

M. Anthony Signour
SAPMER
asignour@sapmer.com

M. Pierre-Alain Carré
Compagnie Française du Thon Océanique
pierrealain.carre@cfto.fr

Mme Antonia Leroy
WWF
aleroy@wwf.eu

Mme Teresa Molina Schmid
Spanish Administration
tmolina@mapa.es

M. Hector Fernandez Alvarez
Bolton Food
hfernandez@boltonfood.com

M. Kepa Echevarria
Echebastar.C Star
kepa@echebastar.com

M. Jon Zulueta
Atunsa
jon@atunsa.com

M. Nekane Alzorriz
Anabac
nekane@anabac.org

M. Paul Raftery
Zunibal
paul.raftery@zunibal.com

M. Julio Morón Ayala
Opagac
julio.moron@opagac.org

M. Juan-Carlos Martín Fragueiro
Opromar
jcmartin@opromar.com

M. Miguel Herrera
Opagac
miguel.herrera@opagac.org

FRANCE(TERRITOIRES)
Chef de délégation
M. Philippe Lintanf
Secretariat d'Etat charge de la mer
philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr

Suppléants
Mme Lucie Orozco
Secretariat d'Etat charge de la mer
lucie.orozco@mer.gouv.fr

Conseillers
M. Francis Marsac
IRD
francis.marsac@ird.fr

M. Lionel Gardes
TAAF
lionel.gardes@taaf.fr

INDE
Chef de délégation
M. J. Balaji
Department of Fisheries
jsfy@nic.in

Suppléants
M. Sanjay Pandey
Department of Fisheries
sanjay.rpandey@gov.in

Conseillers
Mme Prathibha Rohit
Department of Fisheries
prathibharohit@gmail.com

M. Sijo P. Varghese
Department of Fisheries
varghese@hotmail.com

INDONÉSIE
Suppléants
Mme Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Conseillers
M. Indra Jaya
Head of National Committee on Fish Stock Assessment
indrajaya123@gmail.com

Mme Ririk Kartika Sulitstyaningsih
National Research and Innovation Agency
rk.sulistyaningsih11@gmail.com

M. Hary Christijanto
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia
hchristijanto@yahoo.com

M. Satya Mardi
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia
satyamardi18@gmail.com

M. Sri Patmiarsih
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia
sripatmiarsih@gmail.com

Mme Saraswati
Ministry of Marine Affairs and Fisheries cacasaras@gmail.com

Mme Rista Devi Juniar

Ministry of Marine Affairs and Fisheries
devikkp17@gmail.com

M. Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
alzarendian@gmail.com

IRAN
Chef de délégation
M. Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organization
rajaeif@gmail.com

JAPON
Chef de délégation
M. Yoshitsugu Shikada
Fisheries Agency
yoshitsugu_shikad530@maff.go.jp

Suppléants
M. Hiroyuki Morita
Fisheries Agency
hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Conseillers
Mme Suzune Umeda
Fisheries Agency
suzune_umeda850@maff.go.jp

Mme Maiko Nakasu
Fisheries Agency
maiko_nakasu100@maff.go.jp

M. Toshihisa Fujiwara
Ministry of Foreign Affairs
toshihisa.fujiwara@mofa.go.jp

Mme Saori Konmochi
Ministry of Economy, Trande and Industry
kenmochi-saori@meti.go.jp

M. Yuya Hayano
Ministry of Economy, Trade and Industry
hayano-yuya@meti.go.jp

M. Takayuki Matsumoto
Fisheries Resources Institute
matsumoto_takayuki77@fra.go.jp

M. Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association
katsuyama@japantuna.or.jp

M. Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association
yoshida@japantuna.or.jp

M. Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association
miura@japantuna.or.jp

M. Daisaku Nagai
Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association
nagai@japantuna.or.jp

M. Toshihiro Hasegawa
Japan Far Sea Purse Seine Fishing Association
hasegawa@kaimaki.or.jp

M. Akihito Fukuyama
Japan Far Sea Purse Seine Fishing Association
fukuyama@kaimaki.or.jp

M. Muneharu Tokimura
Oversea Fishery Cooperation Foundation
tokimura@ofcf.or.jp

M. Ryuji Takeda
Oversea Fishery Cooperation Foundation
takeda@ofcf.or.jp

M. Tadanori Fujino
Oversea Fishery Cooperation Foundation
ofcf.fujino@gmail.com

M. Hiroki Nishi
Embassy of Japan in Iran
hiroki.nishi@mofa.go.jp

Mme Atsuko Akita
Embassy of Japan in Iran
atusko.akita@mofa.go.jp

M. Tomoyoshi Koume
United Nations Industrial Development Organization
T.KOUME@unido.org

Mme Lara Azadian
United Nations Industrial Development Organization
L.AZADIAN@unido.org

KENYA
Chef de délégation
Mme. Betsy Njagi
State Department for Blue Economy and Fisheries

Suppléants
M. Daniel Mungai
State Department for Blue Economy and Fisheries
mungai.daniel.n@gmail.com

Conseillers
Mme Lucy Obungu
State Department for Blue Economy and Fisheries
lucyobungu@yahoo.com

Mme Elizabeth Mueni
State Department for Blue Economy and Fisheries
emuenibf@yahoo.com

M. Stephen Ndegwa
State Department for Blue Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

Mme Lul Abdiwahid
State Department for Blue Economy and Fisheries
safialul02@gmail.com

M. Leonard Bett
State Department for Blue Economy and Fisheries
lennybettbirir@gmail.com

Mme Gladys Okemwa
State Department for Blue Economy and Fisheries
gladysokemwa@gmail.com

M. James Njiru
State Department for Blue Economy and Fisheries
jamji@gmail.com

M. Jackton Ochieng Obuolo
State Department for Blue Economy and Fisheries
jackton@pweza.com

Mme Angela Njuguna
State Department for Blue Economy and Fisheries
kareyangel@gmail.com

CORÉE
Chef de délégation
Mme Soobin Shim
Ministry of Oceans and Fisheries
sbin8shim@korea.kr

Suppléants
M. Taehoon Won
Ministry of Oceans and Fisheries
th1608@korea.kr

Conseillers
Mme Soomin Kim
Korea Overseas Fisheries Cooperation Center
soominkim@kofci.org

M. Seunghyun Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
whizksh@korea.kr

Mme Taerin Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
shararak@korea.kr

M. Sang Bum Lee
Dongwon Industries Co., Ltd

gabbalee@dongwon.com

M. Seung hyun Choo
Sajo Industries Co., Ltd.
shc1980@sajo.co.kr

M. Sangjin Baek
Korea Overseas Fisheries Association
sjbaek@kosfa.org

MADAGASCAR
Chef de délégation
M. Etienne Bemanaja
Ministère de la pêche et de l'économie Bleue
mpeb.dgpa@gmail.com

Suppléants
M. Njaka Ratsimanarisoa
Ministère de la pêche et de l'économie Bleue
mpeb.dp@gmail.com

Conseillers
M. Marolova Antoine Rasolomampionona
Ministère de la pêche et de l'économie Bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

M. Dresy Lovasoa
ldresy@wwf.mg

M. John Burton
john.burton@sfact.org

MALAISIE
Chef de délégation
M. Haji Abdullah
Department of Fisheries
wmaznan@dof.gov.my

Suppléants
M. Arthur Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

Conseillers
Mme Nor Azlin
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

Mme Effarina Abdullah
Department of Fisheries
effarina@dof.gov.my

Mme Noorul Jamaluddin
Department of Fisheries
azliana@dof.gov.my

M. Muhammad Suhaimi
Department of Fisheries
muhammadshakirin@dof.gov.my

MALDIVES
Chef de délégation
M. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Suppléants
M. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
hsinan@gmail.com

Conseillers
Mme Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

Mme Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv

Mme Fathimath Shaffa Shiyam
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
fathimath.shaffa@fishagri.gov.mv

M. Hussain Zameel
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
zameel.hussein@gmail.com

M. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

M. Mohamed Ahusan
Maldives Marine Research Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

M. Mohamed Shimal
Maldives Marine Research Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

MAURICE
Chef de délégation
M. Jagdish Koonjul
Permanent Representative of Mauritius to the UN
jkoonjul@gmail.com

Suppléants
M. Dhanandjay Kawol
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
dkawol@govmu.org

Conseillers
M. Veersingh Boodhna
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
vboodhna@govmu.org

M. Nadrajen Chedumbarum
Ministry of Foreign Affairs, Regional Integration and International Trade
mchedumbarum@govmu.org

Mme Shiu Ching Young Kim Fat
Prime Minister's Office
syoung-kim-fat@govmu.org

Mme Geereesha Topsy- Sonoo
Attorney General's Officer
geereeshatopsy@yahoo.com

Mme Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

M. Dharmendra Degambur
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
ddegambur24@gmail.com

Mme Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
clivilim@yahoo.com

Mme Hanista Jhumun Foolheea
Ministry of Blue Economy Marine Resources, Fisheries and Shipping
hfoolheea@govmu.org

M. Drishty Ramdenee
Economic Development Board
Drishty@edbmauritius.org

Mme Meenakshi Ghunsam
Mauritius Export Association (MEXA)
meenakshi@mexa.intnet.mu

Mme Veronique Garrioch
IBL Seafood
VGarrioch@iblseafood.com

M. Daroomalingum Mauree
SAPMER
dmauree@sapmer.com

M. David McDiarmid
Princes Group
David.McDiarmid@princes.co.uk

M. Paul Williams
Princes Group
paul.williams@princes.co.uk

M. Inaki Ibarra
IBL Seafood
iibarra@echebastar.com

M. Stefan Deypere
IBL Seafood
stefaandepypere@gmail.com

M. Vick Tahalooa
Malik resources co.Ltd
vick@tahalooa.com

M. Seetaram Bassoo
Malik resources co.Ltd
bks1965d@gmail.com

MOZAMBIQUE
Chef de délégation
M. Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Suppléants
M. Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN
Chef de délégation
M. Al-Muatasim Al Habsi
Ministry of Agricultural, Fisheries Wealth and Water Resources
muatasim4@hotmail.com

Suppléants
M. Tariq Al Alawi
Ministry of Agricultural, Fisheries Wealth and Water Resources
ta_alalawi_211@hotmail.com

Conseillers
M. Jose Ramon Gallardo
Ministry of Agricultural, Fisheries Wealth and Water Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN
Chef de délégation
M. Hassan Mehmood Yousufzai
Ministry of Maritime Affairs
additional.secretary@moma.gov.pk

Suppléants
M. Ahmed Jamshed
Ministry of Maritime Affairs
aj.ahmedjamshed@gmail.com

Conseillers
M. Muhmmad Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

PHILIPPINES
Chef de délégation
Mme Rosario SegundlnaGaerlan
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
rosariosegundinagaerlan@yahoo.com

Suppléants
Mme Jennifer G. Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Conseillers
M. Rafael V. Ramiscal
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
rv_ram55@yahoo.com

M. Severino Escobar, Jr.
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
Jr.jojo_escobar@yahoo.com

M. Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mbdemoos@bfar.da.gov.ph

M. Isidro Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
itanangonan@bfar.da.gov.ph

Mme Mary Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mj.mabanglo@gmail.com

M. Benjamin Felipe S. Tabios, Jr.
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES
Chef de délégation
M. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and Blue Economy
rclarisse@gov.sc

Suppléants
M. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseillers
Mme Karyss Auguste
Seychelles Fishing Authority
kauguste@sfa.sc

Mme Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries and Blue Economy
sheriffamorel@gov.sc

M. Yannick Roucou
Seychelles Fishing Authority
yroucou@sfa.sc

M. Ronny Matatiken
Hunt Deltel
ronny.matatiken@huntdeltel.com

M..Jose Luis Jauregui Echebastar
jljauregui@echebastar.com

M. Tony Lazzazara
Thai Union
tony.lazazzara@thaiunion.com

M. Ricardo Luzio
Thai Union
ricardo.luzio@thaiunion.com

M. Howard Tan
mail@dfmgroup.co

M. Steve Lin
mail@dfmgroup.co

M. Alfonso Beitia Lachaga
Albacora
ab.lachaga@albacora.es

M. Imanol Loinaz
Albacora
imanol.loinaz@albacora.es

M. Jon Ander Etxebarria
Inpesca
cubyper@inpesca.com

M. Jon Zulueta Casina
Atunsa
jon@atunsa.com

M. Borja Soroa
Pevasa
borjasoroa@pevasa.es

M. Nichol Elizabeth
Pevasa
nelizabeth@pevasa.es

M. Selwyn Edmond
Seaward
selwyn.edmond@seawardcoltd.com

M. James Lesperance
Amirantes Fisheries
administration@amirantefisheries.sc

SOMALIE
Conseillers
M. Abdullahi Abdi Addow
Ministry of Fisheries and Blue Economy
planning@mfmr.gov.so

AFRIQUE DU SUD
Chef de délégation
M. Qayiso Mketsu
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
qaiso.mketsu@gmail.com

Suppléants
M. Saasa Pheeha

Department of Forestry, Fisheries and the Environment
spheeha@dffe.gov.za

Conseillers
M. David Wilson
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
davetroywilson@gmail.com

Mme Fatima Savel
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
FSavel@dffe.gov.za

SRI LANKA
Chef de délégation
Mme Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries and Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléants
M. Ariyarathna Mapalagama Manage
Department of Fisheries and Aquatic Resources
mma_fi@yahoo.com

SOUDAN
Absent

TANZANIE
Chef de délégation
Mme Agnes Meena
Deep Sea Fisheries Authority
Agnes.meena@uvuvi.go.tz

Suppléants
M. Emmanuel A Sweke
Deep Sea Fisheries Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseillers
M. Saleh A S. Yahya
Deep Sea Fisheries Authority
saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Zahor K. El Kharousy
Deep Sea Fisheries Authority
zahor1m@hotmail.com

M. Shunula P. Shunula
Deep Sea Fisheries Authority
shunula.shunula@dsfa.go.tz

M. Reginald Kwizela
Deep Sea Fisheries Authority
lakwize@yahoo.co.uk

THAILANDE
Chef de délégation
Mme Praulai Nootmorn
Department of Fisheries
nootmorn@yahoo.com

Suppléants
Mme Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Conseillers
Mme Jaruwan Songphatkaew
Department of Fisheries
conyakkee@gmail.com

M. Sarayoot Boonkumjad
Department of Fisheries
sboonkumjad@yahoo.com

Mme Doungporn Na Pombejra
Department of Fisheries
Internationallaw60@gmail.com

Mme Thanyalak Ratanadilok Na Phuket
Department of Fisheries
trthanya@gmail.com

M. Weerapol Thitipongtrakul
Department of Fisheries
weerapol.t@gmail.com

Mme Thitirat Rattanawiwan
Department of Fisheries
milky_gm@hotmail.com

Mme Prompan Hiranmongkolrat
Department of Fisheries
prompan.hiranmongkolrat@gmail.com

Mme Supanaree Boonsri
Department of Fisheries
Internationallaw60@gmail.com

Mme Pattaraporn Jitanutarachote
Department of Fisheries
pattarapornj@gmail.com

ROYAUME-UNI
Chef de délégation
Mme Jess Keedy
Department for Environment Food and Rural Affairs
Jess.Keedy@defra.gov.uk

Suppléants
M. Marc Owen
Department for Environment Food and Rural Affairs
marc.owen@defra.gov.uk

Conseillers
M. Luke Townley
Department for Environment Food and Rural Affairs
Luke.Townley@defra.gov.uk

Mme Scarlett Milner-Stopps
Department for Environment, Food & Rural Affairs
Scarlett.Milner-Stopps@defra.gov.uk

M. Chris Mees
Mrag
c.mees@mrag.co.uk

M. James Moir Clark
Mrag
J.Clark@mrag.co.uk

M. Stuart Reeves
Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science
stuart.reeves@cefas.co.uk

Mme Charlotte Pierre
Foreign, Commonwealth and Development Office
Charlotte.Pierre@fcdo.gov.uk

M. Paul Norris
Cabinet office
paul.norris@cabinetoffice.gov.uk

Mme Bilqees Esmail
Department for Environment Food and Rural Affairs
bilqees.esmail@defra.gov.uk

YEMEN
M. Iqbal Mehboob Abdul Karim Hussain
iqbalmesori@gmail.com

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES

LIBERIA
M. Francis Boimah
National Fisheries and Agriculture Authority
fboimah@nafaa.gov.lr

Mme Ruphene Sidifall
Liberia International Ship & Corporate Registry
RSidifall@liscr.com

OBSERVATEURS

PANAMA
M. Vivian Quiros
vquiros@arap.gob.pa

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Mme Tanya R. Brothen
BrothenTR@state.gov

Suppléants
M. Bryan Keller
bryan.keller@noaa.gov

Conseillers
Mme Naaziah Busawon
busawonn@state.gov
Mme Brianna Eliott
brianna.elliott@duke.edu
Mme Catherine Volman
volmanca@state.gov

FAO
M. Manuel Barange
manuel.barange@fao.org

M. Ilja Betlem
Senior Liaison Officer
Ilja.Betlem@fao.org

Mme Valeria Santori
Legal Consultant
Valeria.Santori@fao.org

Mme Annick VanHoutte
Deputy Legal Counsel
Annick.VanHoutte@fao.org

AGREEMENT ON THE CONSERVATION OF ALBATROSSES AND PETRELS (ACAP)
M. Mark Tasker
mltasker@aol.com

AUSTRALIAN NATIONAL CENTRE FOR OCEAN RESOURCES AND SECURITY
Mme Bianca Haas
bhaas@uow.edu.au

M. Quentin Hanich
hanich@uow.edu.au

M. Kamal Azmi
kamala@uow.edu.au

Mme Angela Abolhassani
aangela1@uw.edu

M. Nyokabi Waititu
Hnw986@uow.edu.au

BLUE MARINE FOUNDATION
Mme Jessica Rattle
Jess@bluemarinefoundation.com

EARTH ISLAND INSTITUTE Mme Jacqueline Sauzier
jsauzier@earthisland.org

EARTHWORM FOUNDATION
Mme Florie Hovine
TUPA coordinator
f.loth@earthworm.org

Mme Clara Gitto
c.gitto@earthworm.org

EUROPECHE
Mme Anne-France Mattlet
Anne-France.mattlet@europeche.org

M. Jérôme Jourdain
jj@uapf.org

FEDERATION DES PECHEURS DE L'OCEAN INDIEN
M. Keith Andre
andrte.kit@gmail.com
M. Gerard Zitte
gerard.zitte974@gmail.com

M. Ismail Mahamoudou
mzesoule@yahoo.fr

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN
M. Tiana Randriambola
tiana.randriambola@coi-ioc.org

INDIAN OCEAN AND SOUTH-EAST ASIA MARINE TURTLE MOU (IOSEA MOU)
Mme Heidrun Frisch-Nwakanma
heidrun.frisch-nwakanma@un.org

INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION(IPNLF)
M. Roy Bealey
roy.bealey@ipnlf.org

M. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

M. Martin Purves
martin.purves@ipnlf.org

Mme Angelina Tan
angelinatan@trimarinegroup.com

Mme Emilia Dyer
emilia.dyer@ipnlf.org

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION (ISSF)
M. Hilario Murua
hilariomur@gmail.com

Mme Claire van der Geest
cvandergeest@iss-foundation.org

KEY TRACEABILITY
M. Tom Evans
t.evans@keytraceability.com

MARINE AFFAIRS PROGRAM
Mme Megan Bailey
Megan.Bailey@Dal.Ca

Mme Katrina Cote-King
katrina.coteking@dal.ca

M. Abdirahim Sheikh Heile
abdirahim.ibrahim@dal.ca

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL
M. Andrew Gordon
Andrew.Gordon@msc.org

OCEAN OUTCOMES
Mme Kathryn Read
kathryn@oceanoutcomes.org

M. Ho-Tu Chiang
hotu@oceanoutcomes.org

ORGANIZATION FOR THE PROMOTION OF RESPONSIBLE TUNA FISHERIES (OPRT)
M. Shingo Ota
ota@oprt.or.jp

PEW CHARITABLE TRUST(PEW)
M. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

Mme Raiana McKinney
rmckinney@pewtrusts.org

M. Robin Davies
rdavies@pewtrusts.org

Mme Laura Eeles
leeles@pewtrusts.org

SHARKPROJECT
Mme Iris Ziegler
i.ziegler@sharkproject.org

SHARK ADVOCATES INTERNATIONAL
Mme Ali Hood
ali@sharktrust.org

SHARK GUARDIAN
M. Alex Hofford
alexhofford@gmail.com

SOUTHWEST INDIAN OCEAN TUNA FORUM
M. John Kareko
jkarekok@gmail.com

M. Divon Mwamba
divonmwamba@swiotuuna.org

SOUTHERN INDIAN OCEAN FISHERIES AGREEMENT
M. Pierre Peries
pierre.peries@siofa.org

M. Johnny Louys

johnny.louys@siofa.org

SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST
Mme Beatrice Kinyua
Beatrice.kinyua@sfact.org

M. Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

Mme Maia Perraudeau
maia.perraudeau@eui.eu

SUSTAINABLE INDIAN OCEAN TUNA INITIATIVE
M. Jan Robinson

Mme I-Lu Lai
ilu@ms1.fa.gov.tw

M. Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fa.gov.tw

M. Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

M. Christopher O'Brien
chris.obrien@fao.org

M. Paul DeBruyn
Paul.DeBruyn@fao.org

M. Gerard Domingue
Gerard.Domingue@fao.org

M. Howard Whalley
howard.whalley@fao.org

janrobinson71@gmail.com

M. Andrew Conway
Andrew.Conway@princes.co.uk

M. Francisco Leotte
Francisco.Leotte@thaiunion.com

M. Ian Scott
ianroyscott@yahoo.com

THAI TUNA INDUSTRY ASSOCIATION(TTIA)
M. Chanintr Chalisarapong
chanintrchalisarapong@gmail.com

M. Adisorn Promthep
adisornp4@hotmail.com

WORLDWIDE FUND FOR NATURE(WWF)
M. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk

M. Raul Garcia
Rodriguezpesca@wwf.es

M. Zhu Zhengguang
zhgzhu@wwfchina.org

EXPERTS INVITÉS

M. David Lee
davidlee@ofdc.org.tw

M. Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fa.gov.tw

M. Yu-Chih Lin
simon@tuna.org.tw

M. Hsueh-Bin Lin
hwa.kun@msa.hinet.net

M. Kuan-Ting Lee
simon@tuna.org.tw

M. Chien-Yi Yang
kenichifish@gmail.com

SECRÉTARIAT DE LA CTOI
Mme Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org

Mme Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

CONSULTANT CTOI
M. Olivier Roux
olivier@otolithe.com

M. Kim Stobberup
Kim.Stobberup@fao.org

PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE LA CTOI
Mme Nadia Bouffard
Présidente du CTCA
nadiabouffard55@gmail.com

M. Toshihide Kitakado
Président du Comité scientifique
kitakado@kaiyodai.ac.jp

INTERPRÈTES

Mme Sylvia Amisi
sylviaamisi@yahoo.com

M. Weru Macharia
werum6@gmail.com
Mme Evelyn Wangechi Ndirangu-Ngari
wangecieve@gmail.com

M. Ephrem Kamanzi
ekamanzi@gmail.com

M. EloyMolinero
letlmolinero@yahoo.com

APPENDICE 2

ORDRE DU JOUR DE LA 27E SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**

2. **LETTRES DE CRÉANCES**

3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS**

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**

5. **EN CE QUI CONCERNE LE RECRUTEMENT DU NOUVEAU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CTOI** (FAO)

6. **DÉTERMINATION DU STATUT DE L'ADHÉSION DU ROYAUME-UNI « TBOI » À LA CTOI** (Maurice)

7. **MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2022 (S26)** (IOTC-2023-S27-02)

8. **RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE** (IOTC-2022-SC25-R)
   8.1. Présentation du Rapport du CS25 de 2022 (Président du CS)
   8.2. Discussion sur toute Mesure de Conservation et de Gestion y afférente

9. **MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION**
   9.1. Mesures de Conservation et de Gestion actuelles nécessitant une action de la Commission en 2023 (IOTC-2023-S27-04)
   9.2. Interprétation de la Résolution 21/01 *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI* (Seychelles, voir également la Circulaire CTOI 2023-21)
   9.3. Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI (IOTC-2023-S27-05)
   9.4. Toute autre proposition de Mesures de Conservation et de Gestion (Parties contractantes), notant que certaines propositions seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour, selon qu'il convient.

10. **RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION** (IOTC-2023-TCAC11-R)
    Présentation du Rapport du CTCA11 (Présidente du CTCA)

11. **RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION**
    Présentation du Rapport du CTPG06 (Président du CTPG)

12. **RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION** (IOTC-2023-CoC20-R)
    12.1. Présentation du Rapport du CdA20 (Président du CdA)
    12.2. Adoption de la Liste des navires INN
    12.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante

13. **PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI**
    13.1. Proposition visant à amender l'Article X du Règlement intérieur de la CTOI (IOTC-2023-S27-03)
    13.2. Proposition visant à amender l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI (IOTC-2023-CoC20-13 et IOTC-2023-CoC20-R)

14. **RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** (IOTC-2023-SCAF20-R)
    14.1. Présentation du Rapport du CPAF20 (Président du CPAF)
    14.2. Recommandations du CPAF sur une proposition visant à amender l'Accord de Siège de la CTOI (voir également le document IOTC-2023-SCAF20-09)

14.3. Recommandations du CPAF sur le Projet de règlement intérieur pour le Fonds de Roulement de la CTOI (voir également le document IOTC-2023-SCAF20-10)

14.4. Adoption du Programme de travail et budget de la Commission (voir également le document IOTC-2023-SCAF20-08)

14.5. Calendrier des réunions pour 2024-2025

15. AUTRES QUESTIONS

15.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions (IOTC-2023-S27-06_Rev1)

15.2. Élection du Président et du Vice-président de la Commission

15.3. Date et lieu de la 28ème Session de la Commission et des réunions de ses organes subsidiaires associés en 2024

16. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 27ème SESSION DE LA COMMISSION

APPENDICE 3
LISTE DES DOCUMENTS

Référence	Titre
IOTC-2023-27–01a	Ordre du jour provisoire de S27 (v7 mars).
IOTC-2022-S25–01b	Ordre du jour provisoire de S27 (v9 avril)
IOTC-2023-27–01c	Ordre du jour provisoire de S27 (v8 mai)
IOTC-2023-27–02	Progrès sur les demandes d'action formulées au Secrétariat
IOTC-2023-27–03	Proposition d'amendement de la règle X du règlement intérieur de la CTOI (Maldives)
IOTC-2023-27–04	Rapport sur les MCG actuelles qui font référence à l'année 2023
IOTC-2023-27–05	Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'accord de la CTOI
IOTC-2023-27–06	Mesures de conservation et de gestion qui incluent une référence à l'année 2022.
IOTC-2023-27–07	Accords de collaboration de la CTOI - aperçu
IOTC-2023-27-PropA	Proposition d'amendement de la résolution 21/01 : relative à un plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Tanzanie)
IOTC-2023-27-PropB	Sur un plan pluriannuel de conservation et de gestion des thons tropicaux (cf. résolution 21/01) (Union européenne)
IOTC-2023-27-PropC	Sur un programme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer (Union européenne)
IOTC-2023-27-PropD	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf. résolution 23/02) (Union européenne)
IOTC-2023-27-PropE	Sur l'établissement de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Résolution 05/01) (Japon)
IOTC-2023-27-PropF	Sur un plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Résolutions 21/01 & 23/02) (Maurice)
IOTC-2023-27-PropG	Sur la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières (cf. Résolution 12/06) (Australie)
IOTC-2023-27-PropH	Sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI (Australie)
IOTC-2023-27-PropI	Renforcer la coopération dans le processus décisionnel de la Commission des thons de l'océan Indien (Corée, Rép. de)
IOTC-2023-27-PropJ	Sur un groupe de travail sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) (Corée, Rép. de)
IOTC-2023-27-PropK	Sur la conservation des cétacés (cf. résolution 13/04) (Corée, Rép. de)
IOTC-2023-27-PropL	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf. résolution 23/02) (Corée, Rép. de)
IOTC-2023-27-PropM	Sur l'établissement d'un programme de transbordement par les grands navires de pêche (cf. résolution 22/02) (Indonésie)

Référence	Titre
IOTC-2023-27-PropN	Proposition d'amendement de la résolution 21/01 : relative à un plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (cf. résolution 21/01) (Kenya)
IOTC-2023-27-PropO	Sur l'enregistrement et la communication des données de capture et d'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI (cf. résolution 15/01) (Seychelles)
IOTC-2023-27-PropP	Exigences de déclaration statistique obligatoire pour les parties contractantes et les parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI (cf. résolution 15/02) (Seychelles)
IOTC-2023-27-PropQ	Proposition de création d'un groupe de travail sur les aspects socio-économiques des pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI (Seychelles)
IOTC-2023-27-PropR	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf. Résolutions 18/02, 17/05, 13/05, 13/06 & 12/09) (Maldives)
Documents de référence	
IOTC-2022-SC25-INF01	Draft Cooperation Agreement between the Indian Ocean Tuna Commission and the Memorandum of Understanding on the Conservation and Management of Marine Turtles and their Habitats of the Indian Ocean and South-East Asia (IOSEA & IOTC)
IOTC-2023-S27-REF01	Oman proposal to Res 21-01 on an interim plan for rebuilding yellow fin tuna stock (Oman)
IOTC-2023-S27-REF02	Update on the implementation of Kenya's National Fleet Development Plan 2016-2025 and Implication on Yellow Fin catch Allocation (Kenya)
IOTC-2023-S27-REF03	Seychelles Text on Agenda 9.2 (Seychelles)
Rapports d'autres réunions	
IOTC–2023–CoC20–R	Rapport de la 20e session du Comité d'application de la CTOI.
IOTC–2023–SCAF20–R	Rapport de la 20e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI.
IOTC–2023–TCAC11–R	Rapport de la 11e session du Comité technique sur les critères d'allocation.
IOTC–2022–SC25–R	Rapport de la 25e session du Comité scientifique de la CTOI.
IOTC-2023-TCMP06-R	Rapport de la 6e session du Comité technique sur les procédures de gestion.
Documents d'information	
IOTC-2023-S27-INF01	Information Paper of China on catch of Yellowfin and Bigeye Tuna by fleet of Mainland in IOTC Area
IOTC-2023-S27-INF02	Information Paper of Indonesia's Pilot Project on Transhipment at Sea
IOTC-2023-S27-INF03a	IOTC S27 Day 1 Recap (Monday, May 8)
IOTC-2023-S27-INF03b	IOTC S27 Day 2 Recap (TUESDAY, May 9)
IOTC-2023-S27-INF03c	Days 3 to 5 S27 Indicative Schedule
IOTC-2023-S27-INF03d	IOTC 27 Day 3 Recap and plan for Day 4
IOTC-2023-S27-INF03e	IOTC Day4 to 5 S27 Indicative Schedule
IOTC-2023-S27-INF03f	IOTC 27 Day 4 Recap and plan for Day 5

Référence	Titre
IOTC-2023-S27-INF04	Oman's presentation to IOTC S27
IOTC-2023-S27-INF05	Pakistan's declaration to IOTC S27
IOTC-2023-S27-INF06	ANBJ Tuna Project IOTC update_May 2023
Déclarations des ONG	
IOTC-2023-S27- NGO01	ANCORS Observer paper: Data confidentiality workshop report
IOTC-2023-S27- NGO02	WWF Position paper for 27th Session of the IOTC
IOTC-2023-S27- NGO03	2023 EJF-Oceana-Pew-WWF Coalition Briefing
IOTC-2023-S27- NGO04	Approaches to Evaluate and Strengthen RFMO Compliance Processes and Performance. A Toolkit and Recommendations (PEW & ISSF)
IOTC-2023-S27- NGO05	ANCORS Information paper on Disproportionate Burden
IOTC-2023-S27- NGO06	ISSF-Position-Statement-March-2023
IOTC-2023-S27- NGO07	Pew Statement to the 27th Session of the Indian Ocean Tuna Commission
IOTC-2023-S27- NGO08	Key Traceability - Position Statement from the Indian Ocean tuna - longline (Bumble Bee & FCF) FIP to IOTC
IOTC-2023-S27- NGO09	Key Traceability - Position Statement from the Indian Ocean tuna - longline (Thai Union) FIP to IOTC
IOTC-2023-S27- NGO10	GTA-TUPA-WWF Overarching Statement
IOTC-2023-S27- NGO11	IOTC Objections Report GTA-TUPA-WWF
IOTC-2023-S27- NGO12	IOTC 27th Session-IGFA Position Statement
IOTC-2023-S27- NGO13	Sharkproject Observer Statement 27th Session 2023
IOTC-2023-S27- NGO14	WWF report - IUU fishing of shrimp and tuna in the South West Indian Ocean
IOTC-2023-S27- NGO15	EUROPECHE tuna group ETG 27th session IOTC
IOTC-2023-S27- NGO16	Shark Guardian Statement to IOTC Commission Meeting 27
IOTC-2023-S27- NGO17	IPNLF IOTC Position Statement 2023
IOTC-2023-S27- NGO18	Blue Marine Statement in advance of the 27th Session of IOTC
IOTC-2023-S27- NGO19	IOTC May 2023 Factsheet#1-dFADs (WWF)
IOTC-2023-S27-NGO20	IOTC May 2023 Factsheet#2-yellowfin-tuna (WWF)
IOTC-2023-S27-NGO21	IOTC final position statement (FPAOI and SWIOTUNA)

APPENDICE 4
DECLARATION DU KENYA ET DE LA TANZANIE

Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les délégués de la Commission

Le Kenya et la Tanzanie souhaitent exprimer leur déception à l'égard de la CTOI pour le manque d'orientation et de soutien appropriés à l'exploitation et à la conservation des stocks d'albacore dans l'océan Indien. Notre proposition a été présentée à l'assemblée et vise en fin de compte à répondre à l'inspiration de développer nos pêcheries pour soutenir les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes marginalisées, et à soutenir la reconstitution du stock d'albacore. Nous sommes tous convenu qu'il était nécessaire de réduire les captures d'albacore et de donner aux petits pêcheurs une chance de développer leurs pêcheries. Nous avons également convenu qu'il ne fallait pas imposer de limites strictes aux petits pêcheurs, mais plutôt une limite souple, comme cela a été fait pour le patudo.

Vous vous souvenez peut-être que le 25e Comité scientifique de la CTOI a informé la Commission en 2022 que le stock d'albacore est surexploité et sujet à la surpêche. Cela conduira à un épuisement du stock à un rythme alarmant. La mesure actuelle de la résolution 21/01 vise à limiter les captures d'albacore au RMD de 405 000 tonnes, alors que l'avis récent du Comité scientifique est de 349 000 tonnes.

Pour réaliser cette réduction, les captures d'albacore doivent être réduites de 14% supplémentaires, ce qui ne sera pas possible dès à présent ni dans un avenir proche. Si aucune mesure n'est prise maintenant, le stock d'albacore finira par s'effondrer.

Nous souhaitons rappeler à la Commission que l'objectif de la CTOI est de promouvoir la coopération entre les membres en vue d'assurer, par une gestion appropriée, la conservation et l'utilisation optimale des stocks couverts par l'accord CTOI et d'encourager le développement durable des pêcheries basées sur ces stocks selon les meilleures preuves scientifiques disponibles.

Cependant, la CTOI n'a pas pris de mesures pour reconstituer le stock d'albacore. Par conséquent, ce sont les pêcheurs côtiers pauvres qui supporteront le plus lourd fardeau des conséquences. Sommes-nous en train de transformer la CTOI en une commission sans dents, qui tient à maintenir le statu quo et à ignorer les preuves scientifiques ? Il est illogique de pratiquer la politique de l'autruche alors que le Comité scientifique a émis un avis scientifique.

Madame la Présidente, nous sommes conscients que depuis longtemps, certaines CPC ont bénéficié de l'exploitation des stocks et que d'autres disposent de diverses options pour récolter les ressources et qu'elles se déplaceront volontiers vers d'autres océans tandis que les CPC côtières de l'océan Indien qui se développent, en particulier la Tanzanie et le Kenya, n'ont rien pour nourrir leurs populations.

Madame la Présidente, en conclusion, nous pensons que les CPC côtières en développement devraient exploiter les ressources disponibles et bénéficier d'un accès équitable pour leur permettre d'utiliser ces ressources afin de parvenir à un développement tangible dans la région. Nous demandons instamment à la Commission de rechercher en permanence les moyens d'y parvenir. Cela incitera les communautés côtières non seulement à participer au développement durable des ressources, mais aussi à proposer des solutions pour le développement économique de leurs communautés et à tirer profit des ressources de l'océan Indien.

Je vous remercie de votre attention.

APPENDICE 5
LE COMITE D'APPLICATION – TERMES DE REFERENCE ET REGLEMENT INTERIEUR

1. Réunions du Comité d'application

Les réunions du Comité d'application se tiendront durant au moins deux (2) jours, dans le but d'évaluer l'application et la mise en œuvre des obligations découlant du statut de partie contractante ou partie coopérante non-contractante (ci-après appelées collectivement les « CPC ») par lesdites CPC.

2. Mandat et objectifs du Comité d'application

a) Le Comité d'application sera responsable de l'évaluation de tous les aspects de l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

b) Le Comité d'application fera rapport directement à la Commission sur ses délibérations et sur ses recommandations.

c) Le Comité d'application coopérera étroitement avec les autres organes subsidiaires de la CTOI afin de se tenir informé sur toutes les questions concernant l'application des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

d) Les travaux du Comité d'application seront guidés par les objectifs généraux suivants :

i) Fournir un espace de discussion structuré sur tous les problèmes liés à la mise en œuvre efficace et au respect des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

ii) Recueillir et étudier les informations relatives à l'application des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI, et à partir des documents soumis par les CPC (par exemple rapports de mise en œuvre et questionnaires standards sur l'application) ou auprès des organes subsidiaires de la CTOI.

iii) Identifier et discuter des problèmes liés à l'application et au respect des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI et faire à la Commission des recommandations visant à résoudre ces problèmes y compris en tenant compte de toutes les réponses disponibles à la non-conformité des CPC.

iv) Promouvoir une culture de conformité positive qui se concentre sur l'amélioration de la conformité globale des CPC avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

3. Les termes de référence du Comité d'application seront :

a) Examiner l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI et faire à la Commission les recommandations nécessaires pour garantir leur efficacité, notamment en ce qui concerne :

i) Les statistiques exigibles et toutes les questions relatives aux obligations de déclaration et de fourniture de données, y compris concernant les espèces non-cibles.

ii) Le niveau de conformité des CPC concernant les Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

iii) Le niveau de respect par les CPC des résolutions concernant la limitation de la capacité de pêche.

iv) L'état d'application des résolutions sur le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que sur l'application adoptées par la Commission (par exemple inspections au port, SSN, suites données aux infractions, mesures commerciales).

v) La déclaration des navires autorisés et des navires en activité dans la zone de compétence de la CTOI, en particulier en relation avec la résolution de la CTOI sur la limitation de l'effort de pêche.

b) Le Comité d'application sera également chargé de :

i) Compiler, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, des rapports basés sur les informations déclarées par les CPC conformément aux diverses résolutions adoptées par la Commission et qui serviront de base au processus d'examen de l'application.

ii) Mettre au point une approche intégrée structurée pour évaluer l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des Mesures de Conservation et de Gestion applicables, tel que décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ci-dessous. Le Président du Comité d'application, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, identifiera, choisira et transmettra les cas significatifs de non-application à chacune des CPC et les présentera pour discussion lors des réunions du Comité d'application.

iii) Émettre ses recommandations sur l'état d'application de chaque CPC à la fin de la réunion conformément au processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ci-dessous.

iv) Élaborer un système d'incitations et, s'il y a lieu, d'autres mesures de suivi, et y compris un mécanisme d'application pour encourager l'application par les CPC.

v) Réaliser toute autre tâche requise par la Commission.

4. Travaux préparatoires du Comité d'application :

a) En préparation de la réunion du Comité d'application de la CTOI, le Secrétariat de la CTOI :

i) Fournira à chaque CPC, sur une partie sécurisée du site web de la CTOI, avec notification par e-mail, 4 mois avant la réunion annuelle, un questionnaire standard sur l'application des diverses Mesures de Conservation et de Gestion applicables de la CTOI couvrant l'année civile précédente. Ce questionnaire sollicitera également des informations sur toute mesure de suivi prise par les CPC en réponse au Rapport d'application final de la CTOI de l'année précédente, tel que stipulé au paragraphe 6, visant à recueillir les commentaires et les réponses des CPC concernées au plus tard 80 jours avant la réunion de la Commission sous 45 jours.

ii) Compilera les questionnaires remplis par les CPC, sous la forme d'un projet de Rapport d'application de la CTOI. Le projet de Rapport d'application de la CTOI récapitulera toutes les informations disponibles concernant la mise en œuvre et l'application par chaque CPC de ses obligations pour examen du Comité d'application de la CTOI et inclura le statut de conformité suggéré, basé sur l'Annexe A, pour chaque question d'application identifiée. Il comprendra également des informations pertinentes concernant le respect de la présentation du rapport annuel visé aux articles X.1 et X.2 de l'accord CTOI.

iii) Le projet de Rapport d'application de la CTOI sera fournies aux CPC concernées sur une section sécurisée du site web de la CTOI et notifié par e-mail au plus tard 70 jours avant la réunion de la Commission. Une fois que le projet de Rapport aura été publié sur le site web, chaque CPC pourra répondre au Secrétariat de la CTOI au plus tard 30 jours avant la réunion de la Commission, afin de (le cas échéant) :

1. fournir des informations, clarifications, amendements ou corrections complémentaires aux informations contenues dans le projet de rapport ;
2. identifier d'éventuelles difficultés concernant la mise en œuvre des obligations ; ou
3. identifier les besoins en assistance technique ou en renforcement des capacités pour aider les CPC à mettre en œuvre leurs obligations. ; et/ou
4. proposer une modification de tout statut de conformité suggéré sur la base de raison dûment justifiées.

iv) Le Secrétariat produira alors le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI basé sur le projet de Rapport d'application de chaque CPC. Le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI servira de base au processus d'examen de l'application décrit aux paragraphes 5 et 6 et inclura, entre autres, un résumé de l'application par chaque CPC de ses obligations, toute question d'application identifiée et un statut de conformité préliminaire suggéré par le Secrétariat conformément à l'Annexe A.

v) Le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI sera mis à la disposition de toutes les CPC sur le site web de la CTOI au plus tard 25 jours avant la réunion de la Commission.

5. Rapport d'application provisoire de la CTOI

a) À chaque réunion, le Comité d'application de la CTOI examinera le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI, en tenant compte des informations incluses dans le rapport, ainsi que de toute autre information dûment documentée soumise avant ou au cours de la réunion du Comité d'application. Le processus d'examen de l'application sera réalisé CPC par CPC ainsi que mesure par mesure et obligation par obligation, selon les besoins, et si nécessaire, en donnant la priorité à la non-conformité de catégorie 2 et aux autres questions de conformité récurrentes. Le Comité d'application pourra demander à toute CPC disposant d'informations pertinentes de fournir des détails complémentaires. Le Comité d'application discutera également de la non-soumission ou de la soumission tardive du questionnaire visé au paragraphe 4.a)i).

b) En se basant sur les informations disponibles, le Comité d'application recommandera un Rapport d'application provisoire. Le Rapport d'application provisoire de la CTOI consignera toute question d'application identifiée, y compris une évaluation du statut de conformité conformément à l'Annexe A. Le Rapport d'application provisoire de la CTOI consignera les mesures de suivi suggérées en ce qui concerne les questions d'application identifiées, conformément à l'Annexe A, y compris des échéanciers pour la mise en œuvre.

c) Aux fins du Rapport d'application provisoire et du Rapport d'application final de la CTOI, le « Statut de conformité » se basera sur les informations suivantes :

i) Pour une limite quantitative au niveau de la CPC ou une limite quantitative collective des CPC, telle qu'une limite de la capacité de pêche, d'effort de pêche ou de captures : des données vérifiables indiquant que la limite n'a pas été dépassée.

ii) Pour les autres obligations :

1. Mise en œuvre – lorsqu'une obligation s'applique, la CPC est tenue d'informer et de fournir les documents justificatifs, en langue nationale si le français et l'anglais ne sont pas disponibles, indiquant qu'elle a adopté, conformément à ses propres politiques et procédures nationales, des mesures exécutoires qui mettent en œuvre cette obligation ; et

2. Suivre et garantir l'application - la CPC est tenue de tenue de soumettre des informations indiquant qu'elle dispose d'un système ou de procédures permettant de suivre l'application de ces mesures exécutoires de la part des navires et personnes, d'un système ou de procédures permettant de répondre à des cas de non-application et qu'elle a pris des mesures en ce qui concerne des infractions potentielles.

d) Le Rapport d'application provisoire de la CTOI inclura également, le cas échéant, des recommandations à la Commission concernant :

i) toute mesure rectificative adoptée, ou proposée, par la CPC ;

ii) des obligations prioritaires à examiner pour le prochain cycle d'évaluation de la conformité, au cours du processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ; et

iii) toute autre intervention, y compris des mesures incitatives, que la Commission pourrait juger opportune.

6. Rapport d'application final de la CTOI

La Commission examinera le Rapport d'application provisoire de la CTOI, ainsi que toute information associée ou autre information pertinente, incluant les réponses apportées aux questions d'application et les mesures de suivi recommandées par le Comité d'Application et procédera à son adoption, avec les amendements requis, en tant que Rapport d'application final de la CTOI.

7. Le processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 sera examiné par le Comité d'Application lorsque le processus d'évaluation de l'application aura été entièrement achevé. Le Comité d'Application soumettra des recommandations à la Commission en ce qui concerne de futures améliorations à apporter au processus, si nécessaire.

8. Le Comité d'application devra prendre en considération les contraintes de capacité et les circonstances atténuantes des États côtiers en développement. Rien dans le présent document ne contreviendra aux obligations et aux considérations spéciales prévues pour les pêcheries côtières dans les mesures de conservation et de gestion de la CTOI applicables.

9. Les procédures du Comité d'application seront régies, mutatis mutandis, par le Règlement intérieur de la Commission.

APPENDICE V –ANNEXE A

CATÉGORIES DU STATUT DE CONFORMITÉ

Statut de conformité	Critères	Mesure de suivi potentielle
Conforme	Une CPC sera considérée comme Conforme lorsqu'il n'y a pas de problèmes d'application par rapport à une obligation, y compris si ce qui suit (si applicable) a été accompli : a. déclaration ou soumission dans les délais. b. mise en œuvre des obligations à travers les législations, réglementations ou ordonnances administratives nationales. c. soumission de toutes les informations ou données exigibles requises, dans le format convenu, selon le cas.	Aucune mesure requise
Partiellement conforme	Une CPC sera considérée comme étant Partiellement conforme par rapport à une obligation si l'un des éléments suivants s'est produit, selon le cas : a. les informations ou données relatives à l'obligation ont été soumises ou déclarées mais d'une façon qui est incomplète ou incorrecte. b. la CPC a dépassé le délai de soumission ou de déclaration de moins de 15 jours. c. n'a pas mis en œuvre, surveillé ou assuré le respect de certaines obligations spécifiées dans cette MCG, mais pas de toutes.	• **Pas d'action ultérieure:** la CPC démontre qu'elle a déjà pris la mesure opportune et aucune autre action ultérieure n'est requise. • **Mesure de suivi nécessaire :** la CPC fournira des informations supplémentaires ou remédiera à la question de conformité dans un laps de temps donné, et au plus tard avant la réunion annuelle suivante, sauf décision contraire de la Commission.
Non-conforme de catégorie 1	Une CPC sera considérée comme étant Non-conforme de catégorie 1 si au moins un des éléments suivants s'applique : a. la CPC n'a pas soumis ou communiqué d'informations ou de données relatives à l'obligation b. la CPC a dépassé le délai de déclaration ou de soumission de plus de 15 jours c. la CPC n'a pas mis en œuvre, contrôlé ou assuré le respect d'une obligation.	• **Pas d'action ultérieure :** la CPC démontre qu'elle a déjà pris la mesure opportune et aucune autre action ultérieure n'est requise. • **Mesure de suivi nécessaire :** la CPC remédiera à la question de conformité dans un laps de temps donné, et au plus tard avant la réunion annuelle suivante, sauf décision contraire de la Commission. La mesure de suivi sera appropriée à la question de

		conformité correspondante et inclura, mais sans s'y limiter, l'une des réponses suivantes, ou plusieurs de ces réponses, compte tenu des antécédents, des circonstances, de l'ampleur et de la gravité de la question de conformité: **Mesures à prendre par la CPC :** - mesures proposées par la CPC et approuvées par la Commission; - réalisation d'une enquête par la CPC portant sur la question de conformité et compte-rendu à au Comité d'application, si besoin; - renforcement de la surveillance de la flottille; - amendements aux procédures, à la législation ou politique nationales, y compris imposition de pénalités, si besoin ; - autres solutions. **Mesures recommandées par le Comité d'Application et approuvées par la Commission** - apporter un renforcement des capacités ou une assistance technique pendant une période temps déterminée ; - autres solutions
Non-conforme de catégorie 2	Une CPC sera considérée comme étant Non-conforme de catégorie 2 si l'un des éléments suivants s'est produit, selon le cas : a. dépasser la limite quantitative établie par la Commission pendant deux ou plusieurs années consécutives. b. ne pas respecter une déduction d'une limite de captures résultant d'un excédent de captures.	• **Pas d'action supplémentaire** : la CPC démontre qu'elle a déjà pris les mesures appropriées et qu'aucune action supplémentaire n'est nécessaire ; • **Mesure de suivi nécessaire :** la CPC soumettra, dans les 3 mois suivant la clôture de la session annuelle de la Commission, un plan détaillé et un échéancier sur la façon dont elle entend répondre à la non-conformité de catégorie 2 identifiée.

	c. omettre de soumettre le questionnaire standard sur l'application. d. omettre de soumettre le rapport de mise en œuvre. e. omettre de soumettre les données de captures nominales, y compris les captures nulles, pour une ou plusieurs espèces pendant deux ou plusieurs années consécutives. f. omettre de faire rapport sur les mesures de suivi convenues par la Commission en ce qui concerne des questions de non-application. g. ne pas mettre en œuvre, surveiller ou garantir l'application d'une interdiction de non-rétention concernant une espèce pendant deux ou plusieurs années consécutives. h. omettre de soumettre les données de capture nominale à temps pour la réalisation de l'évaluation du stock d'une ou plusieurs espèces pendant deux ou plusieurs années consécutives. i. défaut de mise en œuvre, de contrôle ou de garantie du respect de la même obligation pendant au moins deux années consécutives.	Les mesures de suivi et le plan seront appropriés à la question de conformité correspondante et incluront, mais sans s'y limiter, l'une des réponses suivantes, ou plusieurs de ces réponses, compte tenu des antécédents, des circonstances, de l'ampleur et de la gravité de la question de conformité : **Mesures à prendre par la CPC :** - Soumission d'un plan détaillé et d'un échéancier visant à remédier à la non-conformité de catégorie 2 identifiée ; - mesures proposées par la CPC et approuvées par la Commission ; - réalisation d'une enquête par la CPC portant sur la question de conformité et compte-rendu au Comité d'application, si besoin ; - renforcement de la surveillance de la flottille; - amendements aux procédures, à la législation ou politique nationales, y compris imposition de pénalités, si besoin ; - autres solutions. **Mesures recommandées par le Comité d'Application et approuvées parla Commission** - apporter un renforcement des capacités ou une assistance technique pendant une période temps déterminée ; - autres solutions
Renforcement des capacités en cours	Une CPC sera évaluée comme « Renforcement des capacités en cours » par rapport à une obligation si cette CPC bénéficie d'une activité de renforcement des capacités de la CTOI visant à traiter de la mise en œuvre de ladite obligation.	
N/A	La mesure ne s'applique pas à la CPC.	

APPENDICE 6
ACCORD DE SIEGE

ANNEXE A L'ACCORD DE SIÈGE

L'article 1er, paragraphe 1, de l'Accord de siège stipule que le Gouvernement des Seychelles met gratuitement à la disposition exclusive de la CTOI les locaux nécessaires à l'exercice des fonctions de son siège.

Le paragraphe 2 de l'article 1er précise que les bureaux et autres installations mis à la disposition de la CTOI à cette fin sont décrits dans l'annexe à l'Accord de siège.

En conséquence, la présente annexe à l'Accord de siège décrit les bureaux mis à la disposition de la CTOI par le Gouvernement des Seychelles et énumère les autres facilités mises à la disposition de la CTOI par le Gouvernement.

Le Gouvernement des Seychelles s'engage à :

i. fournir à la CTOI, pour son usage exclusif, des bureaux modernes correspondant aux besoins de la CTOI et aux normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies, situés à Victoria ou à proximité, y compris une salle de réunion, une salle de déjeuner pour le personnel et un parking sécurisé ;

ii. organiser et prendre en charge le coût de tous les dispositifs de sécurité, de l'entretien (y compris le nettoyage quotidien) et des réparations nécessaires aux locaux visés au point (i) ci-dessus ;

iii. installer et fournir l'électricité et l'eau nécessaires à l'utilisation des bureaux et supporter les coûts de consommation ;

iv. installer les lignes téléphoniques et de transmission de données

v. fournir un véhicule à l'usage exclusif de la CTOI, qui sera remplacé tous les cinq ans ;

vi. assurer la sécurité permanente des locaux de la CTOI conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies.

APPENDICE 7
FONDS DE ROULEMENT

1. La Commission a établi un Fonds de roulement (FdR) destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement avant de recevoir des fonds des Membres de la Commission, conformément à l'Article IV.5 du Règlement financier de la CTOI.

2. Dans la mesure du possible, la Commission maintient, au minimum, le FdR à un niveau équivalent au niveau des coûts annuels totaux de personnel inclus dans le budget actuel.

3. Le FdR est approvisionné par des excédents de crédits, des économies réalisées sur le budget annuel, des intérêts versés sur le solde du FdR, la réception d'arriérés et des contributions volontaires qui lui sont explicitement consacrées. Si le FdR chute en dessous du niveau minimum susmentionné, la Commission peut envisager d'inscrire une contribution au FdR au budget de la prochaine année civile.

4. À chaque session ordinaire, la Commission examine le montant disponible dans le FdR, chaque année, dans le cadre des procédures de rapport visées à l'Article V(5) du Règlement financier de la CTOI.

5. Les Membres ne doivent pas considérer que les crédits du FdR sont un moyen d'éviter le versement ou de réduire des contributions ou de leur restituer les contributions une fois versées.

6. En fonction du solde du FdR, le FdR peut être utilisé, à titre exceptionnel, pour :

(i) régler des dépenses d'urgence, telles que des dépenses imprévues, inéluctables, qui ne peuvent pas être différées, qui ne sont pas prévues au budget ainsi que des dépenses ou des urgences intersessions qui ne peuvent pas autrement être prises en charge.

(a) Le Secrétaire exécutif approuve des dépenses d'urgence jusqu'à un maximum de 10 000 USD par année budgétaire, sous réserve d'examen et d'autorisation tant du Président de la Commission que du Président du CPAF. Les Chefs de délégation de la CTOI seront immédiatement informés de cette dépense.

(b) Dans le cas où l'utilisation d'urgence du FdR proposée dépasse 10 000 USD par année budgétaire, après avoir consulté le Président de la Commission et le Président du CPAF, le Secrétaire exécutif sollicite l'accord des Membres de la Commission pour procéder à la dépense, par le biais d'un courriel aux chefs de délégation et suppléants respectifs. Si, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la notification, un Chef de délégation soulève une objection à l'utilisation d'urgence du FdR proposée, une réunion des Chefs de délégation de la CTOI est immédiatement convoquée afin d'examiner et de statuer sur cette question ;

(ii) couvrir des dépenses extraordinaires élevées mais prévisibles et non récurrentes dans le budget de fonctionnement, déterminées par la Commission à sa Session annuelle lors de l'adoption du budget pour le prochain exercice fiscal ;

(iii) couvrir toute dépense d'un montant qui évite que le budget annuel ne dépasse une augmentation de 10%, tel que déterminé par la Commission à sa Session annuelle ;

(iv) couvrir toutes les dépenses d'un montant qui empêche le budget opérationnel de dépasser une augmentation de [10] %, comme déterminé par la Commission lors de sa session annuelle.

(v) mettre en œuvre des activités financées par une contribution volontaire qui ont été jugées prioritaires par la Commission et ses organes subsidiaires.

7. Sous réserve des dispositions du paragraphe 6(i)(a) du présent Règlement intérieur du FdR, conformément à l'Article XIII de l'Accord CTOI, la Commission décide de chaque utilisation extraordinaire du FdR, comme défini par consensus de ses Membres. Toutefois si, tout ayant été tenté, un consensus ne peut être dégagé, la question sera mise aux voix et décidée à la majorité des deux tiers de ses Membres présents et votants.

APPENDICE 8
BUDGET DE LA CTOI POUR 2024 ET BUDGET INDICATIF POUR 2025 (EN USD)

			Chiffres réels 2022	2023	2024	2025
1	**Frais de personnel**					
1.1	**Cadres**					
		Secrétaire exécutif (D1)	199 441	209 731	193 955	197 834
	Science	Responsable scientifique (P5)	156 175	157 578	153 979	157 059
		Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
		Expert en évaluation des stocks (P4)	135 718	137 920	135 007	137 707
		Chargé des pêches (Science P3)	105 270	105 643	103 832	105 909
	Application	Responsable d'application (P5)	150 904	151 972	148 581	151 553
		Coordinateur d'application (P4)	140 806	143 330	140 209	143 013
		Chargé d'application (P3)	101 578	103 146	101 421	103 449
	Données	Coordinateur des données (P4)	137 496	137 920	135 007	137 707
		Statisticien (P3)	105 065	105 643	103 832	105 909
		Chargé des pêches (P2)	-	89 230	85 680	87 394
		Chargé des pêches (P1)	67 766	69 083	68 140	69 503
	Admin.	Agent administratif (P3)	125 747	128 190	123 073	125 535
1.2	**Services Généraux**					
		Assistant administratif	24 563	20 478	23 682	24 156
		Collaborateur de bureau	21 440	17 430	20 870	21 288
		Assistant de base de données	24 563	20 478	23 682	24 156
		Assistant de bureau	15 707	13 121	15 766	16 081
		Chauffeur	11 969	0	0	0
		Heures supplémentaires	1 245	5 100	5 100	5 202
		Total coûts salariaux	**1 525 454**	**1 615 993**	**1 581 818**	**1 613 454**
1.3		Cotisations aux pensions et assurance maladie	423 543	437 021	484 028	493 708
1.4		Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	632 563	670 875	700 000	714 000
1.5		Ajustement Fonds indemnités	27 534			
1.6		ICRU	75 627	78 993	80 210	81 814
		Total des coûts de personnel	**2 684 722**	**2 802 883**	**2 846 055**	**2 902 976**
2	**Dépenses de fonctionnement**					
2.1		Renforcement des capacités	17 885	62 000	65 000	65 000
2.2		Co-financement subventions Science/Données	0	0	0	0
2.3		Co-financement subventions Application	0	0	0	0
2.4		Consultants/Prestataires de services	411 685	542 400	422 180	422 180
2.5		Déplacements professionnels	83 794	165 000	145 000	145 000
2.6		Réunions	182 507	17 000	84 000	84 000
2.7		Interprétation	75 964	135 000	220 000	220 000
2.8		Traduction	99 412	115 000	105 000	105 000
2.90		Équipement	18 342	35 000	20 000	20 000
2.10		Dépenses de fonctionnement général	60 290	76 000	83 350	83 350
2.11		Imprévus	0	10 000	10 000	10 000
		Total dépenses de fonctionnement	**949 879**	**1 157 400**	**1 154 530**	**1 154 530**
		SOUS-TOTAL	**3 634 601**	**3 960 283**	**4 000 585**	**4 057 506**
3	**Contr. suppl Seychelles**		-31 917	-28 750	-28 750	-28 750
4	**Frais de gestion FAO**		162 338	178 213	180 026	182 588
5	**FPR**		25 000	0	250 000	250 000
		TOTAL GÉNÉRAL	**3 790 022**	**4 109 746**	**4 401 862**	**4 461 344**
					7%	

APPENDICE 9
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2024 (EN USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2019	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2019-2021 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 638	15 179	18 341	146 729	13 765	194 014
Bangladesh	Moyenne	Non	7 479	15 179	18 341	36 682	4 440	74 642
Chine	Moyenne	Non	64 809	15 179	18 341	36 682	38 472	108 674
Comores	Moyenne	Non	13 862	15 179	18 341	36 682	8 229	78 431
Union Européenne	Haute	Oui	238 831	15 179	18 341	146 729	708 874	889 123
France (Terr)	Haute	Oui	0	15 179	0	146 729	0	161 908
Inde	Moyenne	Non	153 614	15 179	18 341	36 682	91 188	161 390
Indonésie	Moyenne	Non	425 860	15 179	18 341	36 682	252 798	323 001
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	257 777	15 179	18 341	36 682	153 022	223 224
Japon	Haute	Oui	11 571	15 179	18 341	146 729	34 343	214 592
Kenya	Moyenne	Non	3 435	15 179	18 341	36 682	2 039	72 241
Corée, Rép. de	Haute	Oui	21 033	15 179	18 341	146 729	62 428	242 677
Madagascar	Basse	Non	8 513	15 179	18 341	0	5 053	38 573
Malaisie	Moyenne	Non	22 352	15 179	18 341	36 682	13 269	83 471
Maldives	Moyenne	Non	141 630	15 179	18 341	36 682	84 074	154 276
Maurice	Moyenne	Non	24 871	15 179	18 341	36 682	14 764	84 966
Mozambique	Basse	Non	6 423	15 179	18 341	0	3 813	37 333
Oman	Haute	Non	103 044	15 179	18 341	146 729	61 169	241 418
Pakistan	Moyenne	Non	43 059	15 179	18 341	36 682	25 560	95 763
Philippines	Moyenne	Non	0	15 179	0	36 682	0	51 861
Seychelles	Haute	Non	133 856	15 179	18 341	146 729	79 460	259 708
Somalie	Basse	Non	0	15 179	0	0	0	15 179
Afrique du Sud	Moyenne	Non	827	15 179	18 341	36 682	491	70 693
Sri Lanka	Moyenne	Non	102 898	15 179	18 341	36 682	61 082	131 285
Soudan	Basse	Non	170	15 179	0	0	101	15 280
Tanzanie	Moyenne	Non	16 334	15 179	18 341	36 682	9 696	79 898
Thaïlande	Moyenne	Non	22 664	15 179	18 341	36 682	13 454	83 656
Royaume-Uni	Haute	Oui	214	15 179	0	146 729	634	162 542
Yémen	Basse	Non	31 210	15 179	18 341	0	18 527	52 047
			Total	**440 186**	**440 186**	**1 760 745**	**1 760 745**	**4 401 862**

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 10
CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2024

Réunion	Date
Groupe de travail sur le système de documentation des captures (GTSDC)	12 février
Groupe de travail sur le système de surveillance des navires (GTSSN)	13 février
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	14-16 février
Task force sur l'ESG	12-16 février
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	19-21 février
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) 1ère réunion	25-28 février
Comité d'application (CdA)	5-7 mai
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	8 mai
Adoption du rapport : CdA (matin) / CPAF (après-midi)	9 mai
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	10-11 mai
Commission (S28)	13-17 mai
Groupe de travail ad hoc sur les DCP (GTDCP)	27-28 mai
Groupe de travail sur les thons tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)	29-31 mai
Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (GTSSE)	12-14 juin
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	8-12 juillet
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	9-12 septembre
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	23-27 septembre
Groupe de travail ad hoc sur les DCP (GTDCP)	4-8 octobre
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) 2e réunion	15-18 octobre
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	24-26 octobre
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	28 octobre-2 novembre
Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTCDS)	26-30 novembre
Comité scientifique (CS)	2-6 décembre